

air Transat

Économie

Air Transat veut prendre le relais de Canadien sur Paris
page C1

Cyberpresse

La distance n'aura plus d'importance
page C12

Sports

Sylvie Fréchette se joint au Cirque du Soleil
page S3



Ottawa et Québec haussent leurs taxes sur le tabac

GILLES GAUTHIER et DENIS LESSARD

Les gouvernements du Canada et du Québec ont annoncé hier des hausses, entrées en vigueur à minuit, de 70 cents chacun des taxes sur une cartouche de cigarettes. En ajoutant la TPS et la TVQ, l'augmentation totale est de 1,60 \$ pour le consommateur québécois.

Les hausses se traduiront, pour une année financière complète, par des recettes additionnelles de 49 millions à Québec et de 75 millions à Ottawa, étant donné que l'augmentation fédérale touche également les ventes en Ontario, au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse.

Le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, a expliqué que les succès de la lutte contre la contrebande entreprise par le gouvernement Chrétien en février

1994, peu de temps après son arrivée au pouvoir, permettaient maintenant d'augmenter progressivement les taxes.

« Les taxes sont encore plus basses qu'elles ne l'étaient il y deux ans et la hausse vise à combler une partie de l'écart », a indiqué M. Martin.

« Les modifications fiscales annoncées aujourd'hui illustrent le désir du gouvernement d'augmenter progressivement les taxes sur le tabac, de manière à pouvoir atteindre ses objectifs en matière de santé sans réactiver la contrebande », a-t-il également affirmé.

À Québec, le ministre des Finances, Bernard Landry, souligne que la hausse atteint un double objectif. Elle est assez importante pour freiner le tabagisme, mais pas assez pour permettre une nouvelle flambée

Voir **OTTAWA** en A2

Le prix des cigarettes au Canada

Québec	26,46
Ontario	26,16
Île-du-Prince-Édouard	32,05
Nouveau-Brunswick	33,07
Nouvelle-Écosse	33,31
Alberta	38,36
Manitoba	43,15
Saskatchewan	43,91
Colombie-Britannique	46,92
Terre-Neuve	50,82
Moyenne excluant le Québec	38,64

Source: gouvernement du Québec

Dingwall impose de nouvelles restrictions aux fabricants

GILLES GAUTHIER du bureau de La Presse, OTTAWA

Quatorze mois après le jugement de la Cour suprême qui invalidait la loi interdisant la publicité sur le tabac, Ottawa est retourné au front hier en déposant une série de mesures qui, notamment, encadrent très sévèrement la commandite d'événements culturels et sportifs sans offrir de compensations à leurs organisateurs.



David Dingwall

Sur les lieux de ces activités, le nom du produit et le logo ne pourront occuper plus de 10 % de la surface et seront confinés au bas des annonces, affiches et bannières. Les dimensions de ces dernières et la durée de leur exposition seront assujetties à des restrictions.

Le ministre de la Santé, David Dingwall, a aussi annoncé que le projet de loi qui sera déposé la semaine prochaine et les règlements qui suivront :

- interdiront la publicité des produits du tabac (noms et logos) sur les autobus, panneaux publicitaires, kiosques à journaux, sur les ondes, casquettes de baseball ou sacs à dos, ainsi que dans les publications destinées aux jeunes ;

- restreindront l'accès des jeunes aux produits par l'interdiction des étalages accessibles aux clients, de la vente dans des distributeurs automatiques et par la poste et les obligeront à présenter une pièce d'identité avec photo comme preuve d'âge ;

- obligeront les fabricants à inscrire sur les paquets de cigarettes, outre les messages actuels sur les dangers du tabagisme, « des renseignements plus détaillés sur les substances toxiques » qu'elles contiennent et sur leurs effets nocifs ;

- permettront au gouvernement de régir la composition des produits du tabac, tels que la nicotine, et de leur fumée.

Voir **DINGWALL** en A2

■ Voir réactions en page A6

Les gais exagèrent la fréquence des agressions homophobes

ANDRÉ PRATTE

De septembre 1995 à septembre 1996, il n'y a eu à Montréal que 33 crimes violents visant spécifiquement les homosexuels. « Un volume très faible compte tenu de la visibilité du Village gai, du nombre de cibles disponibles et des estimations que l'on propose à l'opinion publique », concluent des criminologues de l'Université de Montréal dans une étude qui vient d'être publiée. (1)

« Il y a un écart considérable entre ces trois agressions par mois et les milliers de femmes et de Noirs qui sont victimes de violence chaque année, souligne le responsable de la recherche Pierre Tremblay. On peut dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ! »

M. Tremblay et ses collègues ont fouillé les dossiers de la police de la CUM et repéré tous les vols et agressions perpétrés contre des homosexuels par des inconnus, dont les amants d'un soir. Les chercheurs ont aussi compilé les incidents enregistrés par Gai-écoute, un service d'écoute téléphonique mis sur pied par le Comité sur la violence contre les gais et lesbiennes.

En tout et partout les criminologues ont repéré 102 incidents, parmi lesquels 56 sont des vols sans violence aucune. Presque tous ces vols simples sont l'oeuvre d'autres homosexuels et ont été commis à l'occasion d'une rencontre sexuelle.

Parmi les 46 vols avec violence et agressions contre des homosexuels, 13 sont le fait d'autres homosexuels. Ce qui laisse 33 cas de

Voir **LES GAIS** en A2

L'Écuyer derrière Le Masque



PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

Patrice L'Écuyer incarne le gardien de but surdoué des Patriotes, Romain Gabriel, dans *Le Masque*, la nouvelle minisérie de Réjean Tremblay et Fabienne Larouche, qui sera télédiffusée en mars. L'entraîneur, Victor Thibault, interprété par Pierre Curzi, jouera un rôle prépondérant dans la vie du gardien vedette de 29 ans. À lire en page B5.

Accord international sur une mission de parachutage de vivres dans l'est du Zaïre

Kinshasa s'y oppose et les groupes humanitaires doutent de son efficacité

d'après AFP, AP et PC OTTAWA

Ottawa a annoncé hier que la communauté internationale était enfin parvenue à un accord sur une mission de parachutage de vivres aux réfugiés dans l'est du Zaïre, mais cette mission a aussitôt été rejetée par Kinshasa et accueillie

avec scepticisme par les humanitaires sur le terrain. De son côté, le commandant de la force multinationale, le général canadien Maurice Baril, s'est dit prêt à envoyer dès aujourd'hui une première patrouille de soldats canadiens, à pied et non armés, en escorte des ONG dans l'est du Zaïre.

Quant aux parachutages de vivres, auxquels

le Zaïre est fermement opposé, ils ne seront effectués qu'en dernier ressort, car ils sont « complexes, dangereux et très difficiles », a-t-il expliqué.

« Larguer des aides humanitaires par parachute n'a jamais été très efficace », a ajouté le

Voir **ACCORD** en A2

INDEX

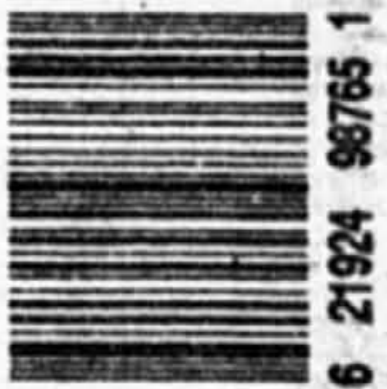
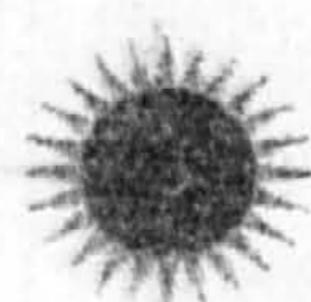
Annonces classées	- affaires C2	Bandes dessinées B13	Informatique C12	Mot mystère B14
- Index B12	Arts et spectacles B5 à B11	Décès C11	Le monde B4	Tabloid Sports
- immobilier B12, B13	- horaire spectacles B10	Économie C1 à C9	Loteries A2, A5	- Gilles Bourcier S7
- marchandises B13, B14	- horaire télévision B5	Éditorial B2	Opinions B3	
- emplois B15	- télévision B5	Feuilleton B14	Politique A15, B1	
- automobile B15, C10		Horoscope B13	Mots croisés B15	

ÉDITORIAL

Le Canada et les droits en Chine
- Frédéric Wagnière
page B2

MÉTÉO

Dégagement en matinée, nuageux en après-midi
Max. -1, min. -6
Cahier Sports, page 16



GERMAIN LARIVIÈRE
4060, boul. Laurier, Sainte-Rosalie
(sortie 158 de l'autoroute 20)
1 800 363-1336 • 266-2691
Sainte-Rosalie Montréal
L'IMPRIMERIE GRATUITE, OUVERT TOUTS LES DIMANCHES DE 10 H À 17 H

Un départ de rêve pour un fini de rêve !
Cadeau gratuit* avec chaque achat d'un gros électroménager
Le lave-vaisselle Sculptura avec le nouveau fini en acier inoxydable
KitchenAid
Bien pensé. Bien fabriqué.
*L'offre se termine le 30 nov. 1996.
Voir le règlement complet pour les détails en magasin.

Suites de la une

Ottawa et Québec haussent leurs taxes sur le tabac

OTTAWA / Suite de la page A1

de la contrebande. Avec la hausse de taxes, le prix de la cartouche sera encore près de la moitié de ce qu'il était au moment où la contrebande faisait rage.

Dans les couloirs, on souligne que le scénario initial prévoyait une hausse de 60 cents la cartouche, mais comme il s'est écoulé plus d'un mois avant que tous les gouvernements ne s'entendent sur le moment de l'annonce, il a fallu hausser la barre pour garder les mêmes recettes.

Selon le ministère des Finances du Qué-

bec, les consommateurs peuvent s'attendre à payer 50,82 \$ pour une cartouche de 200 cigarettes à Terre-Neuve, 46,92 \$ en Colombie-Britannique, 26,16 \$ en Ontario et 26,46 \$ au Québec.

De ce dernier montant, 8,57 \$ représentent la part du manufacturier, 7,15 \$ le droit et la taxe d'accises fédérales, 5,06 \$ la taxe provinciale sur le tabac, 2,43 \$ la marge des grossistes et détaillants, 1,63 \$ la TPS et 1,62 \$ la TVQ. Les taxes provinciales s'élèvent donc à 6,68 \$ et les fédérales à 8,78 \$, pour un total de 15,46 \$ ou 58,4 % du prix de vente au détail.

D'ici à la fin de l'année financière en

cours, le 31 mars 1997, la hausse rapportera 17 millions au gouvernement du Québec.

M. Landry n'a pas voulu révéler où irait l'argent. Le ministre Jean Rochon veut financer une campagne antitabac et la ministre Louise Beaudoin veut que Québec s'engage à éponger les coûts d'une interdiction de la commandite pour les événements culturels.

Les libéraux ont sévèrement critiqué la démarche de Québec, voyant dans ces nouvelles taxes une concession aux réclamations des centrales syndicales qui veulent que le gouvernement hausse ses revenus plutôt que réduire ses dépenses.

« M. Landry nous a dit à plusieurs reprises que l'impôt tue l'emploi. Hausser les taxes

n'est pas la meilleure façon de créer de l'emploi », a dit le critique libéral aux Finances, André Bourbeau.

Avec le nouveau fonds de 250 millions sur la pauvreté et la décision de faire payer aux municipalités la totalité de la TVQ, « c'est 208 millions de nouvelles taxes annoncées cette semaine », a souligné M. Bourbeau. Le gouvernement fédéral a également annoncé hier que la surtaxe de 40 % sur les profits des fabricants de produits du tabac demeurera en vigueur pendant encore trois ans, ce qui lui rapportera 65 millions supplémentaires annuellement. Cette mesure adoptée en février 1994 devait au départ être en vigueur pendant trois ans.

Les gais exagèrent la fréquence des agressions homophobes

LES GAIS / Suite de la page A1

violence « homophobe ». De ce nombre, à peine quatre ou cinq incidents ont pu être rattachés à une quelconque mouvance d'extrême droite. « On est donc très loin d'une animosité généralisée à l'endroit des homosexuels », constatent les auteurs.

On est loin, aussi, des mythes véhiculés par certains groupes de pression via les médias, du genre « Rosser les gais est presque devenu un sport national ». « On a été les premiers étonnés, on n'arrivait pas à en trouver », confie Pierre Tremblay.

Au-delà des chiffres

Autre mythe mis à mal par les chercheurs de l'École de criminologie, celui voulant que les homosexuels ne rapportent qu'une faible proportion des délits dont ils sont victimes. L'étude montre que quatre agressions sur dix sont déclarées à Gai-écoute sans l'être à la police. Ce qui fait un « taux de déclaration » similaire à celui des agressions commises contre l'ensemble de la population.

Ces résultats ne font pas du tout l'affaire du Comité sur la violence contre les gais et lesbiennes, qui avait commandé l'étude. « Ça a été un erreur, confie le porte-parole Michael Hendricks. Je serai très heureux si je ne vois plus M. Tremblay de ma vie ! »

Le comité a récemment publié un bilan de la violence homophobe dans la dernière année, faisant état de 121 agressions. « Et ce », est que la pointe de l'iceberg, dit M. Hendricks. Beaucoup de gens qui nous appellent n'osent même pas donner leur nom tellement ils ont peur que ça se sache. »

« Leurs chiffres comprennent des appels venus d'aussi loin que Chicoutimi et l'Ontario », conteste le criminologue. « Il y a quelques cas de Laval et de Longueuil, mais c'est essentiellement l'île de Montréal », réplique Michael Hendricks.

(1) Tremblay, P., Boucher, E., Ouimet, M., Biron, L. « Délinquance et marginalité : étude de cas sur les risques de victimisation dans le village gai de Montréal (1995-1996) ». Les cahiers de l'École de criminologie de l'Université de Montréal, octobre 1996.

Dingwall impose de nouvelles restrictions aux fabricants

DINGWALL / Suite de la page A1

Le ministre a expliqué qu'il aurait voulu aller beaucoup plus loin, mais qu'il devait respecter les balises établies par la Cour suprême lorsqu'elle a, le 21 septembre 1995, invalidé, en invoquant la liberté d'expression, la loi qui était en vigueur depuis le début de 1989.

La porte-parole du Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, Marie-Josée Lapointe, a affirmé que les mesures annoncées hier équivalaient pratiquement « à une interdiction presque totale de la publicité » et violaient à son avis la liberté d'expression. L'organisme étudiera soigneusement le projet de loi avant de décider s'il se lancera dans une autre guérilla judiciaire et s'il poursuivra ses commandites d'événements.

« Le gouvernement n'aura que lui-même à blâmer si des festivals et autres événements sont annulés », a-t-elle affirmé avant de rappeler que l'industrie injectait annuellement 64 millions au Canada, dont 26 millions au Québec (environ 55 % dans le secteur sportif et 45 % dans le culturel), par l'intermédiaire de commandites. « Nous voulons continuer les commandites et j'espère que le gouvernement nous laissera assez de marge

de manoeuvre pour qu'elles demeurent intéressantes pour les fabricants. »

M. Dingwall s'est contenté pour sa part de déclarer que la décision de continuer ou non les commandites relèvera entièrement des manufacturiers. « Mais je crois qu'elles se poursuivront. »

Le chef du Bloc québécois, Michel Gauthier, a fait savoir que sa formation s'opposera à toute mesure qui ne comprendra pas un programme de compensations pour les pertes de commandites.

Les outils de promotion des événements commandités et contenant le nom du produit du tabac seront autorisés dans les publications lues principalement par les adultes, dans les envois postaux et sur les lieux des événements. Les endroits où ces derniers se déroulent devront être circonscrits. La télédiffusion des activités demeurera permise, mais on ne pourra associer le nom d'un produit du tabac au titre d'une émission.

Le ministre a aussi annoncé qu'une somme de 50 millions, étalée sur cinq ans, sera consacrée à des mesures visant à faire respecter la loi affectée et à des programmes d'éducation en matière de santé s'adressant surtout aux jeunes.

Accord international sur une mission de parachutage de vivres dans l'est du Zaïre

ACCORD / Suite de la page A1

général, dont la confirmation au poste de commandant de la force militaire multinationale a été annoncée officiellement à Ottawa.

Lors de sa visite hier à Goma, capitale du Nord-Kivu, où il a rencontré le chef des rebelles zairois Laurent-Désiré Kabila, le général Baril s'est prononcé en faveur d'une action humanitaire coordonnée avec les rebelles tutsis zairois pour venir en aide à « une centaine de milliers de personnes » dans l'est du Zaïre.

Kinshasa, par la voix de son premier ministre Kengo Wa Dondo, a protesté énergiquement aussi bien contre les parachutages de vivres que contre la présence du général Baril à Goma, occupée par les rebelles tutsis.

« S'il y a encore des règles internationales qui valent la peine d'être observées, le gouvernement du Zaïre réitère son refus de laisser survoler son territoire pour des opéra-

tions de parachutages », a souligné le premier ministre zairois.

Des responsables d'organisations humanitaires sur le terrain mettaient également en doute l'efficacité de ces largages de vivres, des experts à Kigali affirmant même que ces parachutages risquent de profiter davantage aux singes qu'aux réfugiés, après s'être perdus dans des zones inaccessibles aux hommes.

« C'est le moyen le plus cher et le moins efficace d'apporter de l'aide », a souligné le responsable d'une agence onusienne, rappelant que ce moyen d'action « a échoué partout où il a été tenté ».

Hier, le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge avait estimé que le largage de vivres était une option « de dernier ressort » et qu'une présence au sol restait en ce cas nécessaire, pour distribuer l'aide aux civils de manière équitable et éviter qu'elle ne soit « accaparée par ceux qui ont des armes ».

Sur la situation des réfugiés, le général Baril a rappelé que quelque 40 000 personnes se trouvaient encore hier près du village de Minova, au sud-ouest de Goma. « Il n'ont pas bougé parce qu'ils sont trop malades, ou parce qu'ils sont gardés en otages » (par les anciens soldats et les miliciens hutus), a souligné l'officier.

Des soldats canadiens, non armés, devraient se rendre dans le secteur aujourd'hui en compagnie des membres d'organisations humanitaires, a indiqué le général Baril.

L'accord a été annoncé par le ministre canadien des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, à Ottawa. « Le Canada a travaillé à dégager un consensus dans des conditions changeantes et de plus en plus confuses », a déclaré le ministre dans un communiqué cosigné par le ministre de la Défense nationale, Doug Young. « Nous sommes maintenant parvenus à un accord », a-t-il ajouté.

Le ministre a précisé que la communauté internationale était convenue « d'installer un Quartier général multinational dans la ré-

gion et de mettre en place la capacité de parachuter de la nourriture dans l'est du Zaïre ».

Un peu plus tôt, M. Axworthy avait annoncé que le QG serait installé à Entebbe, en Ouganda, où se trouvent déjà quelque 550 soldats américains, canadiens et britanniques en mission de reconnaissance.

Le ministre canadien a évoqué la possibilité que cette mission puisse ne pas aller jusqu'au bout. « La situation s'est améliorée de façon spectaculaire », a-t-il dit. « Toutefois, on rapporte que les souffrances n'ont pas cessé, et nous devons être prêts pour le cas où d'autres secours seraient nécessaires », a-t-il ajouté.

Parmi les « plus de 20 pays » qui ont offert leur aide, il a cité les États-Unis, la France, la Belgique, l'Afrique du Sud, le Malawi, le Sénégal, le Danemark et le Japon, qui « ont offert de participer à cet effort d'une manière ou d'une autre », « en fournissant par exemple des avions, des missions de reconnaissance, l'effectif du quartier général ».

La Presse

Renseignements : 285-7272

Abonnement : 285-6911

Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30

Samedi et dimanche de 7 h à midi

Rédaction : 285-7070

Promotion : 285-7100

Annonces classées : 285-7111

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Décès, remerciements : 285-6816

Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Grandes Annonces

Détailants : 285-6931

National, TéléPlus : 285-7306

Carrières et professions,

Nominations : 285-7320

Comptabilité

Grandes annonces : 285-6892

Annonces classées : 285-6900

La Presse est publiée par:

La Presse, Ltée,

7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y1K9.

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés.

Envois de publication canadienne -

Contrat de vente numéro 0531650

Port de retour garanti. (USPS003692)

Champlain N.Y. 12919-1518.



Vendredi, 29 novembre 1996

LOTERIES

La quotidienne

à trois chiffres : 1-5-1

à quatre chiffres : 9-7-9-3

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donateurs aux endroits suivants :

■ à Montréal : Centre des donateurs de sang, centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est (métro Préfontaine), de 9 h à 17 h ;

■ à Laval : centre commercial Saint-Martin organisée par le Club Optimiste Les Orchidées de Laval, 965, boul. Curé-Labelle (angle Notre-Dame), de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif : 125 donateurs ;

■ à Saint-Antoine-de-Lavaltrie : organisée par les Chevaliers de Colomb, conseil 8632 avec la collaboration des organismes locaux, Centre communautaire, 49, chemin Lavaltrie, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif : 150 donateurs ;

■ à l'Île-Perrot : les Clubs Optimiste Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et l'Île-Perrot, Saint-Germain Chevrolet Oldsmobile Ltée, 10, boul. Don Quichotte, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif : 150 donateurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE

Le Cirque du Soleil au Japon

■ Sur une plage de Fukuoka, une ville d'importance moyenne de la côte ouest du Japon, deux baigneurs placent en français... avec un fort accent québécois ! Le Cirque du Soleil est en ville et ses artisans profitent du chaud soleil matinal pour se dorer la couenne, rapporte notre journaliste Philippe Cantin, qui a passé quelques jours récemment avec les membres de cette petite communauté bohémienne, qui termine ces jours-ci un séjour de sept mois en Asie. À lire, demain et dimanche, dans La Presse.

CENTRAIDE

26 028 613\$
Merci!

Objectif 28 millions

Centraide du Grand Montréal

493, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3A 1B6 tel. : (514) 288-1261

Le Centre d'écoute et de référence Face à Face a aidé l'an dernier plus de 8 000 personnes isolées par des problèmes de santé et de pauvreté.

JE DONNE, JE CHANGE

QUESTION DU JOUR

Le service
InfoBref Bell

Vous voulez vous faire entendre?
Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 875-2355; au son de la voix, faites le 220.

Le gouvernement Bouchard a-t-il pris une bonne décision en décidant de reporter l'ultimatum du 9 décembre lancé aux centrales syndicales ?

Jean Rochon veut mettre fin à la pratique de la commandite par les compagnies de tabac aux événements culturels et sportifs dans un projet de loi « dur ». Approuvez-vous cette démarche ? À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 17%
Non: 83%



La Presse

SPORTS
d'hiver 96

Ne manquez pas ce cahier spécial demain dans

La Presse

**Le mot du jour
condominium**

■ On trouve aussi dans le nouveau budget de la Ville de Montréal le mot **condominium**. Cet emprunt à l'américain, qu'on abrège souvent en **condo** dans le langage familier, est solide-

ment implanté chez nous. Dans la langue soignée cependant, et à plus forte raison dans un document officiel comme un budget, on devrait lui préférer le mot **copropriété**. On peut aussi parler d'**appartement (dans un immeuble en copropriété)**.

Paul Roux

Le plus grand choix en ville
Le Fil de Cuir
Centre de valises
Samsonite, Zero Halliburton, French, Boyl, Hartmann, Andiamo, Lark, Delsey, etc.
Centre de vente et de réparations autorisé
550, rue Sherbrooke Ouest ■ 849-0136

**L'EXPRESS
DU MATIN**



L'université avant d'être enquêteur

Le rapport Bellemare voit bien des lacunes dans les corps policiers

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le groupe de travail présidé par le criminaliste Jacques Bellemare porte un regard sévère sur la fonction de policier, notamment en soulignant des manquements dans la majorité des tâches effectuées.

C'est le premier constat que l'on peut faire à la lecture du rapport du groupe de travail chargé d'examiner les pratiques en matière d'enquêtes criminelles au sein des corps de police du Québec. Les auteurs du rapport, rendu public hier, se sont penchés sur la majorité des fonctions exercées par les poli-

ciers, qu'ils fassent de la patrouille ou soient enquêteurs.

Dans les documents remis au ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, il est même question de la Gendarmerie royale du Canada qui, selon les renseignements recueillis, vit une sorte de crise interne due à une restructuration majeure, principalement à cause de la méthode d'attribution des promotions, qui entraîne une certaine démotivation.

Le rapport s'est aussi penché sur les juges de paix qui ne sont pas toujours au fait des derniers développements jurisprudentiels ou législatifs pour répondre adéquatement aux policiers qui s'adressent à eux pour obtenir des mandats.

Le comité regroupait principalement des représentants syndicaux et patronaux des policiers québécois ainsi que du public et d'avocats de la défense et de la Couronne.

Le rapport, rédigé par Mes Stella Gabbino et Bellemare ainsi que Mme Marie-José Dauphin, fait état à plusieurs reprises d'un manque flagrant de formation et d'encadrement des enquêteurs de tous les services policiers.

Une réflexion sérieuse

« De l'ensemble de nos consultations et de nos recherches, il ressort qu'une réflexion sérieuse et plus complète sur les pratiques des services d'enquête doit être entreprise par les services de police », retrouve-t-on à la page 330 du rapport.

Le comité recommande que le ministère de la Sécurité publique établisse le diplôme universitaire comme exigence minimale de formation pour devenir enquêteur. Cette suggestion est rejetée par le Service de police de la CUM et la SQ qui soulignent cependant qu'il est nécessaire que la formation des enquêteurs soit améliorée.

On reconnaît que les policiers doivent travailler dans un contexte difficile. L'une des difficultés provient de la Charte canadienne des droits et libertés. « Sa réalité et ses exigences doivent désormais faire

partie de la formation des policiers et guider leur travail d'enquête », peut-on lire.

Dans la partie concernant les informateurs de police, on apprend que les policiers ne disposent pas d'assez de temps pour vérifier suffisamment les dires d'un informateur et qu'ils négligent de considérer ou de vérifier les faits qui tendent à innocenter le suspect, ou même simplement à contredire l'hypothèse que le policier explore.

On dit même, dans le cas de certaines escouades, que l'on procède à des arrestations trop hâtives. Une arrestation devrait être la dernière opération d'une enquête.

Le comité s'est aussi penché sur la rédaction des rapports des policiers et trop souvent, il a constaté qu'ils étaient déficients, tant au niveau de la forme que du contenu.

Le rapport souligne que, souvent, le témoignage des policiers à la cour est déficient. On ne leur apprend pas comment témoigner et ils adoptent la voie des explications compliquées. Il y a aussi un manque de préparation.

De plus, souvent, des policiers ne soignent pas leur tenue devant le tribunal et ne sont pas toujours ponctuels. Il arrive aussi qu'ils omettent volontairement d'inclure certains détails dans le dossier du procureur de la Couronne. « Cer-



Le criminaliste Jacques Bellemare

tains, explique-t-on, retiennent des informations importantes plutôt que de les fournir à la Couronne. De leur côté, les procureurs de la poursuite mettent en doute l'honnêteté des policiers qui leur cachent des informations. Afin de mieux aider le procureur, il est recommandé qu'une copie des notes personnelles lui soit remise. »

La lecture du volumineux document nous apprend aussi qu'en région, des policiers en mènent souvent large en négociant des sentences avec les avocats de la défense sans même consulter les procureurs de la Couronne.

Pour corriger les lacunes signalées, le comité fait 80 recommandations.

Points saillants du rapport Bellemare

Principales lacunes dans les techniques utilisées lors des enquêtes policières sur des crimes majeurs, relevées par le groupe de travail chargé d'examiner les pratiques policières en matière d'enquêtes criminelles:

- ne pas exposer au juge chargé d'accorder un mandat de perquisition ou une autorisation d'écoute électronique tous les faits pertinents, y compris ceux qui contredisent la thèse principale;
- ne pas soumettre au procureur de la Couronne tous les éléments de preuve en raison de sentiments de méfiance à son égard;
- procéder à une arrestation avant d'enquêter ou de considérer des faits pouvant être favorables au suspect;
- utiliser des renseignements non vérifiés fournis par des informateurs de police à l'appui d'un mandat de perquisition ou d'écoute électrique;
- ne pas respecter les droits fondamentaux lors de la prise de déclarations de suspects;
- faire preuve de négligence dans l'obtention et la conservation des éléments de preuve recueillis au moment de saisies, plus particulièrement.

(PC)



Le ministre Robert Perreault : des correctifs nécessaires



Lorrain Audy, DG des chefs de police, retient son accord.

Les réactions sont plutôt favorables

Presse Canadienne

Le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, ainsi que des représentants des corps policiers ayant participé aux travaux du comité de travail sur les pratiques en matière d'enquêtes criminelles ont émis, hier, une première série de commentaires.

À Québec, le ministre Perreault a indiqué que le rapport Bellemare constituait « un chantier pour l'ensemble des corps policiers en vue d'apporter des correctifs nécessaires à certaines pratiques ».

« Il se fait par les corps policiers une certaine forme de formation permanente, continue, il faut renforcer cette formation », a-t-il dit.

« Les lois et les règles du jeu évoluent très vite ; le rapport souligne l'importance d'une formation qui est continue », a-t-il ajouté.

Dans un document distinct du rapport Bellemare, les représentants de corps policiers qui ont été membres du groupe de travail font leurs commentaires et indiquent ce qu'ils pensent de chacune des recommandations.

Le porte-parole de la Sûreté du Québec, l'inspecteur André Périard, écrit : « Force est d'admettre que la majorité des recommandations sont réalistes. Nous sommes ouverts à une discussion constructi-

ve face à certains points de vue énoncés dans le rapport, et ce, afin d'harmoniser certaines recommandations à la capacité d'adaptation de notre organisation.

« Nous comptons mettre l'énergie nécessaire à l'implantation des solutions permettant d'améliorer la situation », écrit le policier Périard.

Pour sa part, M. Pierre Sangollo, assistant-directeur des enquêtes spécialisées à la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM), fait remarquer que l'étude exhaustive des recommandations n'a pas encore été faite par la direction du Service de police de la CUM.

Quant au directeur général de l'Association des directeurs de police et de pompiers du Québec, Lorrain Audy, il refuse de donner son accord aux recommandations et s'en explique ainsi.

« À cause des coûts et des impacts sur les conventions collectives que ces recommandations risquent d'entraîner, ces coûts et impacts doivent d'abord être autorisés par nos municipalités », fait-il valoir.

M. Audy signale toutefois que le rapport « a beaucoup de valeur au niveau de l'amélioration du travail policier et ne devrait pas être mis de côté ».

On se souvient de Poly

■ Saint-Laurent invite ses citoyens et ses conseillers municipaux à porter un ruban blanc pour commémorer la tuerie de l'École polytechnique, survenue le 6 décembre 1989. Saint-Laurent enrubannerait aussi de blanc les arbres voisins de l'hôtel de ville et du parc Beaudet, et disposerait des couronnes de fleurs dans le hall de l'hôtel de ville ainsi qu'à la bibliothèque municipale. La conseillère Yvette Biondi souhaite que ces gestes amènent un grand nombre de personnes à condamner la violence sous toutes ses formes et qu'elles fassent du 6 décembre « une journée de deuil et de réflexion ».

Débris canadiens dans la jungle birmane

■ Les débris d'un avion canadien porté disparu le 21 juin 1945 viennent d'être retrouvés dans la jungle birmane, située en Union de Myanmar. Des membres de la Défense nationale et des Anciens combattants du Canada se rendront sur les lieux de l'écrasement pour récupérer les restes de l'appareil et ceux des membres de l'équipage. Les forces militaires de Myanmar les transporteront sur les lieux, après avoir aménagé un terrain d'atterrissage pour hélicoptère.

Double accident

■ Trois femmes à l'aube de la vingtaine et un couple de personnes âgées ont été blessés hier midi, lorsque leurs voitures sont entrées en collision, au coin du boulevard Gouin et de la rue Centre commercial. L'homme de 82 ans a été heurté à deux reprises, une première fois dans sa voiture, et une seconde alors qu'il se précipitait à l'extérieur.

Un Noël gourmand.

La Cabosse d'or - variété de chocolats belge

Farfadet - variété de produits. Sucre à la crème, coulis de fruit, confiture à partir de 7,95 \$

Panier gourmet à partir de 9,95 \$

Des trouvailles délicieuses à recevoir, qu'il fait bon à offrir.

AILES
LES AILES DE LA MODE

TOUT POUR ÊTRE AUX ANGES

MAIL CHAMPLAIN
CARRÉ FOUR LAVAL

PCP, coke et hasch dans trois écoles

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Après avoir mené leur petite enquête dans trois écoles secondaires, les policiers de la CUM ont saisi 1200 buvards imbibés de PCP et 1,4 kilo de cocaïne. Ils ont aussi arrêté 14 trafiquants de drogue et en recherchent deux autres : Marco Desmarais (24 ans) et Ricardo Pinheiro (21 ans).

Quatre élèves revendaient à leurs camarades du PCP, de la cocaïne, du haschisch et de la marijuana. Six livreurs plus âgés les approvisionnaient tous les jours — parfois en voiture — après avoir fait le plein de substances illicites dans divers « centres de distribution ».

« Nos recherches indiquent que les distributeurs se procuraient la cocaïne chez les Hells Angels et les buvards au PCP chez les Rock Machine, a révélé le lieutenant-détective André Lapointe, de la section antigang. Mais nous ne pouvions pas laisser les jeunes consommer



Éric Prévost



Marco Desmarais



Serge Dorion



Stéphane Carrière



Carole Lefebvre

un autre deux mois pour remonter jusque-là. Il fallait arrêter le crime et aider les consommateurs au plus vite.

Ceux-ci devront d'ailleurs rencontrer agents et travailleurs sociaux, en compagnie de leurs parents et de leur directeur d'école.

« Nous allons aussi expliquer aux parents comment ils auraient pu s'apercevoir que leur jeune consommait, ajoute le lieutenant Lapointe. A-t-il changé d'amis, d'habillement ? Rentrât-il plus tard ? Ses notes à l'école étaient-elles mauvaises ? Y avait-il plus de

conflits qu'avant ? De l'argent qui disparaissait ? Des objets ? »

Selon le responsable de l'« Opération point chaud », les policiers adopteront la même stratégie pour « assainir le climat » d'autres écoles.

D'assureur à fraudeur

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Quarante-sept accusations de fraude ont été portées au palais de justice de Saint-Jérôme contre un vendeur d'assurances de 46 ans qui aurait fraudé 24 personnes âgées de 1,1 million de dollars en leur faisant croire qu'il pouvait faire fructifier leur argent.

Jacques Benoit, domicilié à Saint-Antoine, aurait décidé du jour au lendemain de se lancer dans la rédaction de rapports d'impôt et aurait offert ses services à des personnes du troisième âge. Il leur aurait affirmé qu'il pouvait placer leur argent en toute sécurité, tout en obtenant des rendements supérieurs à ceux du marché.

L'accusé aurait expliqué à ses clients qu'il plaçait l'argent dans quatre entreprises très prometteuses et qu'il n'y avait aucun risque pour eux.

Ne pouvant pas récupérer leur mise de fonds et trouvant que les intérêts n'arrivaient pas comme promis, des victimes alléguées sont entrées en contact avec la police. L'enquête a été confiée à l'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec. Les enquêteurs ont dû revoir tous les documents en plus de faire une comptabilité des sommes avancées.

L'enquête, qui a duré plus de deux ans, a démontré que les quatre entreprises visées étaient au nom de Benoit et que trois d'entre elles n'avaient jamais réellement existé. Pour ce qui est de l'autre, une compagnie de produits jardiniers, elle était réelle, mais elle a fait faillite.

Durant la période de recrutement, allant d'avril 1988 au 24 septembre 1994, Benoit aurait remis une somme totalisant 370 186 \$ à ses clients en prétextant qu'il s'agissait là de sommes perçues en intérêt. Mais en réalité, selon la SQ, ces dollars auraient été arrachés à de nouvelles personnes âgées qu'il aurait convaincu d'investir dans les compagnies afin de faire fructifier leurs avoirs.

Quant à Benoit, il aurait empoché en avance sur ses commissions la somme de 181 760 \$.

Aujourd'hui, il serait sans le sou et vivrait de prestations de l'aide sociale et habiterait un appartement de quatre pièces.

Incitation à la débauche

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Un homme de 33 ans, très populaire auprès des jeunes du village de Saint-Sulpice, comparaitra aujourd'hui à Joliette sous des accusations d'agressions sexuelles contre deux adolescents.

C'est à la suite d'une déclaration de l'une des présumées victimes, âgée de 14 ans, que le détachement de Lachenaie de la Sûreté du Québec a institué une enquête qui a démontré que le premier délit se serait produit à l'été 1994.

À ce moment, l'adolescent de 14 ans, alors âgé de 12 ans, a été invité à aller à la pêche avec cet individu, à son chalet situé dans la région de la Minerve, dans les Hautes Laurentides. Durant la nuit, le suspect se serait livré à des attouchements sexuels sur son invité.

Puis, au cours de l'été dernier, cet homme, qui ne refuse semble-t-il jamais de rendre service, aurait invité cet adolescent de 14 ans et un compagnon âgé de 13 ans à se rendre à son domicile.

Le prévenu habite avec une colocataire âgée de 29 ans qui est, selon les policiers, son amie sans être sa conjointe.

Il l'aurait convaincu d'avoir des relations sexuelles avec les deux mineurs. La femme serait descendue au sous-sol et elle aurait eu une relation complète avec l'adolescent de 14 ans. À ce moment, le suspect avait quitté la maison.

L'homme est revenu dans la résidence une fois que le tout était terminé. Il aurait alors convaincu l'adolescent de 13 ans et la femme d'avoir une relation sexuelle à trois. À ce moment, le jeune de 14 ans avait quitté les lieux.

Il a été arrêté le 20 novembre.

Déménagement chez Flamingo

Presse Canadienne
SAINT-HYACINTHE

Près de 90 pour cent des personnes à l'emploi de l'abattoir de Flamingo, de Saint-Damase, rasé vendredi dernier par un incendie, obtiendront un emploi temporaire.

Les 145 travailleurs ayant le plus d'ancienneté seront déplacés vers trois centres de transformation et de production de poulet de Flamingo ; 45 seront relocalisés à Joliette, 25 à Iberville et 75 à Saint-Jean-Baptiste, au sud-est de Montréal.

Même si les emplois sont de courte durée, on parle ici de six à 12 mois, les travailleurs se disent satisfaits et surtout soulagés.

EATON

vo
magasin
des rabais
des fêtes

VENTE DE 3 JOURS

PAS DE TPS*

sur presque tous les articles à prix courant, en vente et en liquidation

Plus

25%

de rabais†

- sur toutes les blouses pour femmes
- toutes les chemises sport pour hommes
- tous les vêtements en denim pour femmes, hommes et enfants
- (À l'exception des Levi's 501™, Guess, jeans cK et jeans Tommy)
- tous les peignoirs pour femmes, hommes et enfants
- tous les articles de cuisson

* Nous déduisons un montant équivalent à la TPS pour les articles en stock seulement. À l'exception des produits de beauté et fragrances, lunettes à la boutique Sunglass Hut, serviettes Royal Velvet, téléviseurs GAOO Panasonic, livres en liquidation, cassettes et vidéocassettes préenregistrées, disques compacts, bracelets de montre, montres Gucci, tous les sous-vêtements Calvin Klein et Jockey, chaussures Easy Spirit, petits appareils électriques, appareils de soins personnels, chèques-cadeaux Eaton, concessions et services. Non valide en conjonction avec d'autres offres de réduction de taxes. Détails en magasin. † Rabais sur les prix courants. Solderie des manufacturiers non comprise.

Jusqu'au dimanche 1er décembre.

Pour faciliter votre magasinage, les magasins Eaton à Anjou, Laval, Pointe-Claire et Saint-Bruno ouvriront leurs portes dès 10 h le dimanche 1er décembre.

Eaton. On veut être votre magasin des fêtes.

Visitez notre site à l'adresse électronique www.eatons.com



De quoi je me mêle?

Cette chronique se voulait une charge à fond de train contre Super Rochon, le ministre qui tire le tapis des commandites du tabac plus vite que le gouvernement fédéral.

Manque de pot, le ministre Dingwall a sévi hier après-midi avec sa nouvelle politique fédérale en matière de tabagisme.

J'avais commencé cette chronique avec une seule tête de Turc, je la terminais avec Ding et Dong.

Sauf que, pour l'instant, la loi dont rêve Rochon dans son délire antitabac va beaucoup plus loin que la politique fédérale.

En matière de tabagisme, les fédéraux sont désormais d'innocents agneaux à côté de l'excité à Rochon.

Non content de nous virer des hôpitaux dans la précipitation la plus extrême ou de terroriser les greffés du poumon en les menaçant d'un démenagement à Québec, le redoutable, pour ne pas dire dangereux ministre, s'est mis en tête de gâcher notre fun, définitivement.

Adieu Grand Prix, adieu Festival de jazz ! Adieu au bon temps, à la bonne musique et à tout ce qui fait de Montréal une ville formidable trois mois par année.

Adieu enfin aux 13 millions de dollars culturels qui, grâce au non-fumeur en chef, vont s'envoler en fumée. Déjà que l'hiver est long, imaginez quand on n'aura plus d'été.



Les intentions du ministre Rochon sont en apparence vertueuses. En réalité, elles sont aussi tordues que malhonnêtes.

Super Rochon est convaincu que le rouge Du Maurier ou le bleu Players ont une influence subliminale sur notre belle jeunesse et que l'image de prestige des événements commandités par le tabac incite les jeunes à

somber dans le tabagisme.

Autrement dit, le jour où le Grand Prix et le Festival de Jazz feront faillite et perdront leur prestige, les jeunes cesseront de fumer.

Dans sa petite tête de bureaucrate, Rochon ne conçoit pas un instant que les jeunes puissent être des bipèdes intelligents doués de raison et de discernement.

Pour lui, les jeunes sont les chiots fous de Pavlov. Dès qu'ils assistent à un événement commandité par une compagnie de tabac, Rochon s'imaginerait qu'ils se mettent à saliver comme des abrutis et à fumer comme des pompiers.

Admettons que cela soit le cas (ce qui est loin d'être prouvé), Super Rochon est-il le père adoptif d'un million de jeunes Québécois ? A-t-il plus de droits sur eux que leurs parents biologiques ? Au nom de quel principe Rochon peut-il rentrer dans ma maison et me dire comment élever mon enfant ? En d'autres mots, de quoi je me mêle ?

Fumer n'est pas encore un crime contre l'humanité. C'est une activité libre qui crée peut-être la dépendance, mais une dépendance librement consentie.

En conséquence, l'État n'a pas d'affaire à nous dicter notre comportement en la matière. Ni à nous ni aux enfants que nous avons réussi à mettre au monde avant le virage ambulatoire.

En passant, ces enfants-là ont été bombardés par la publicité — toutes les publicités — dès leur naissance. Ils ont développé de puissants anticorps.

Ceux qui fument ne le font pas parce que leur cerveau a été lavé par du bleu Players ou



Nathalie PETROWSKI

Mais papa Rochon se fout bien des mécanismes qui régissent les jeunes. Au lieu d'essayer de comprendre, il préfère légiférer. Pourquoi ? Par pure démagogie. Par petit calcul politique cheap.

En imposant sa loi, Rochon nous donne l'illusion que notre santé lui tient à cœur. Et comme nous en doutions, au rythme où il fait des coupes dans les hôpitaux, Super Rochon avait intérêt à se dénicher une cause qui redorerait son aura de sauveur.

Or, quelle meilleure cause que le diable Tabac ? Quelle meilleure façon de donner l'exemple que de s'en prendre courageusement aux viles commanditaires qui nous rendent dépendants comme des larves ?

L'ennui, c'est qu'en privant ces événements de prestige de la commandite des ogres mangeurs de poumons, Rochon va acculer tout le monde à la faillite, Montréal compris.

Mieux encore : il va priver des milliers de non-fumeurs des derniers plaisirs qu'il leur reste dans la vie.

Vive les statistiques

du rouge Du Maurier. Ils fument pour une foule de raisons complexes qui vont du défi de l'autorité au goût du risque en passant par le besoin de se distinguer des curés en mal de reconnaissance publique comme Rochon.

Même dans une île déserte sans télé, ni pub, ni commandite, ces jeunes-là fumeraient. J'ignore quoi, mais ils trouveraient.

Steven Milloy est un type archisérieux. Directeur du département de sciences politiques au National Environmental Policy Institute, détenteur d'un bac en sciences naturelles, d'une maîtrise en biostatistiques et d'un doctorat en droit, il a accouché, l'année dernière, d'un délicieux bouquin contre des zélés de la santé publique comme Rochon et son ami fédéral.

Le bouquin s'intitule *Science without Sense*. Il clame que nous n'avons jamais été autant en santé qu'aujourd'hui et dresse une liste statistique des principaux risques (bidon) menaçant la santé.

Nous y apprenons entre autres que les risques d'un cancer du poumon provoqué par la fumée secondaire sont de l'ordre de 1,19 % Mais qu'en revanche, un citoyen ordinaire a 1,3 % de risques de contracter un cancer du côlon s'il occupe un emploi sédentaire.

Qu'un 1,4 % des hommes chauves et âgés de moins de 55 ans mourront d'une crise cardiaque.

Que ceux qui consomment plus de trois tasses de café par semaine, courent 1,3 % de risques de mourir prématurément et que chez ceux qui mangent plus de 12 hot-dogs par mois, les risques de leucémie sont de 9,5 %.

Mais la meilleure de toutes, mesdames, c'est que vous avez 12 500 % plus de risques d'avoir un cancer du sein si vous portez tous les jours de l'année... un soutien-gorge !

Comme le souligne Milloy, la statistique est une science qui n'a rien à voir avec la science.

Mettez ça dans votre pipe, MM. Rochon et Dingwall, et fumez-le.

EXPOSITION DE TIMBRES

Millions de timbres, enveloppes, cartes postales et souvenirs offerts par près de 60 détaillants.

29 et 30 novembre et 1er décembre 1996.

PLACE BONAVENTURE DE MONTRÉAL

HEURES : ven., de 11 h à 20 h; Sam., de 10 h à 18 h; dim., de 10 h à 17 h

ADMISSION GRATUITE

PRIX DE PARTICIPATION POUR LES JEUNES

Tirages GRATUITS aux heures !

loto-québec

6/49 Tirage du 96-11-27

GAGNANTS	LOTS
6/6	2 996 420,80 \$
5/6+	8 74 731,50 \$
5/6	259 1 846,60 \$
4/6	14 957 61,30 \$
3/6	272 228 10 \$

Numéro complémentaire: 45

Prochain tirage: 96-11-30

Ventes totales: 14 906 585 \$

Prochain gros lot (approx.): 2 300 000 \$

Extra Tirage du 96-11-27

NUMÉRO: 690192

Extra Tirage du 96-11-28

NUMÉRO: 111567

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Le modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

FLOWING LINES

De notre collection "FLOWING LINES" en or 18 ct. ou or 18 ct. et acier avec pierres précieuses à partir de \$ 2830..

KAUFMANN de SUISSE

BIJOUX ET MONTRES • DEPUIS 1954

2195 RUE CRESCENT, MONTRÉAL, (514) 848-0595

À Palm Beach, FL. 210 Worth Ave.

Christopher & Charles Kaufmann, Designers

Assemblées publiques

MONTRÉAL
c'est toi ma ville!

Étude des prévisions budgétaires 1997 des services municipaux et des sociétés paramunicipales.

Lieu : Salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est

Rectificatif

Pour faire suite à l'avis paru dans le journal La Presse du 22 novembre 1996, veuillez prendre note que l'étude des prévisions budgétaires 1997 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) prévue pour le lundi 9 décembre à 19 h sera intégrée à la présentation de la Société de développement de Montréal qui se tiendra :

le jeudi 5 décembre 1996 à 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est

Renseignements : 872-3770

Le greffier,
Léon Laberge

EBEL

les architectes du temps

De la collection Beluga, mince, sculptée à la main en suisse en or 18 carats. disponible avec ou sans pierres précieuses. Garantie internationale limitée de cinq ans. Prix incomparable.

Heures d'ouverture:
Du 5 déc. au 24 déc 1996

Lun. au ven. 10 00 H à 20 30 H
Samedi 10 00 H à 17 00 H
Dimanche 13 00 H à 17 00 H

CHÂTEAU D'IVOIRE

Depuis 1978

2020 rue de la Montagne, Montréal 845-4651

Un Cadeau Inoubliable

Pendentif

10 pts.	\$299. ⁰⁰
20 pts.	\$529. ⁰⁰
30 pts.	\$799. ⁰⁰

Pendentif or 2 tons 14 carat

Ces diamants sont de qualité VS.

Boucle d'Oreilles

15 pts. (carat total)	\$349. ⁰⁰
25 pts. (carat total)	\$579. ⁰⁰
50 pts. (carat total)	\$1199. ⁰⁰

Chez Nous...

Vous n'achetez pas uniquement un diamant pour son excellent prix, mais aussi pour la qualité de sa taille, sa couleur et sa pureté

marcel andré

5415, rue Beauharnois est
Montréal, Québec
(514) 376-2202
Fax: (514) 376-1221

LA BIJOUTERIE MARCEL ANDRÉ
Le spécialiste diamantaire.

DIPLÔMÉ G.I.A.
ATELIER SUR PLACE
SERVICE IMPECCABLE

Avant d'acheter un bijou, venez nous consulter.

Rien à payer avant 1 an
(détails en magasin)

marcel andré

5415, rue Beauharnois est
Montréal, Québec
(514) 376-2202
Fax: (514) 376-1221

Cet hiver, c'est... BFGoodrich

Trail Maker PLUS
à partir de **59⁹⁵** l'unité

Pour dimension P155/80 R13

Momenta
à partir de **45⁹⁵** l'unité

Pour dimension P155/80 R13

Pose et balancement inclus.

ALIGNEMENT AMORTISSEUR ATTACHE DE REMORQUE BATTERIE CARDAN/CRÉMAILLIÈRE FREINS PNEUS RADIATEUR RECYCLAGE D'ANTIGEL SILENCIEUX SUSPENSION VIDANGE D'HUILE

MONSIEUR Muffler

PNEUS • FREINS

Pour l'atelier Monsieur Muffler le plus près, composez le 593-0770

Montréal métro

Le contrôleur de Montréal au coeur d'une lutte de pouvoir

ANDRÉ NOËL

Le contrôleur de la Ville de Montréal, Pierre Reid, a reconnu, hier, qu'il se trouve au coeur d'une lutte de pouvoir au sein du comité exécutif, entre la présidente Noushig Eloyan et le vice-président Sammy Forcillo.

Derrière ce qui peut sembler une simple chicane administrative se cache un véritable conflit. Le contrôleur occupe un poste stratégique. C'est lui qui dirige les enquêtes spéciales. Il gère ni plus ni moins le service de renseignement de la Ville. Un service en partie secret, d'ailleurs.

Qui contrôle le contrôleur ? Tel est l'enjeu. Jusqu'à maintenant, c'était le Service des finances. M. Reid relevait de M. Forcillo, l'équivalent d'un ministre des Finances à la Ville.

Or, le dernier budget montre que le Service du contrôle et de l'analyse opérationnelle passe au secrétariat administratif, qui relève de Mme Eloyan. Cette décision n'est-elle pas au coeur du conflit entre M. Forcillo, d'un côté, et Mme Eloyan et le maire Pierre Bourque, de l'autre ?

« Oui, j'en suis conscient ! a répondu le contrôleur, M. Reid, en échappant un rire nerveux. Cette décision a été prise au niveau politique. Dans mes fonctions, je relève maintenant de la présidente du comité exécutif. Dans toutes les administrations, les contrôleurs et les vérificateurs internes relèvent toujours de l'instance décisionnelle la plus haute. »

M. Reid rappelle que son poste a été créé en avril 1995. « L'objectif, c'est de s'assurer que les activités de la Ville s'exercent selon les règles et les normes... Ce n'est pas une approche matraque ou policière. On doit supporter les directeurs de service dans la gestion des opérations quotidiennes. »

Malgré ses dénégations, certains, à l'hôtel de ville, parlent justement d'une sorte de « police », que M. Bourque souhaite la plus proche de lui. Le budget du contrôleur est de 1,6 million cette année. Entre autres fonctions : « enquêtes et analyses ».

« Ces deux secteurs travaillent en étroite collaboration sur plusieurs dossiers que nous ne pouvons énumérer présentement », peut-on lire dans un document qui sera déposé officiellement le 5 décembre et qui porte sur le secrétariat administratif.

Le contrôleur a un budget spécial, d'environ 130 000 \$, pour utiliser les services de firmes externes, notamment des détectives privés. M. Reid a refusé de dire quelles firmes il avait embauchées jusqu'à maintenant. C'est secret.

Nous lui avons demandé à plusieurs reprises s'il avait embauché la société Rapide Investigation. M. Reid a commencé par nier. Puis, il a fini par admettre qu'il avait parfois recours à ses services. Quels sont les mandats ? Combien est versé aux firmes spécialisées ? M. Reid refuse de le dire. Les curieux doivent s'adresser à la Commission d'accès à l'information.

M. Reid a le pouvoir d'embaucher lui-même une firme jusqu'à concurrence de 30 000 \$. Pour un montant plus important, il doit s'adresser au comité exécutif, où plusieurs décisions sont secrètes. Le secrétariat administratif dispose d'un budget de 1,5 million pour les « dépenses générales », et 28,4 millions pour les « dépenses contingentes ».

Cette année, le contrôleur a travaillé sur plusieurs dossiers chauds : élaboration du plan de redéploiement des casernes de pompiers ; programme de réduction de main-d'oeuvre ; vérification de l'assiduité des cols bleus, etc.

Visiblement dépité, M. Forcillo a refusé de faire des commentaires, hier. « Une partie du contrôle n'est plus dans mon service », a-t-il admis. En tant que responsable des finances, cela l'embête : « J'ai ma crédibilité, je veux la garder. » Mme Eloyan a-t-elle cette crédibilité ? « Demandez-lui. »

Mme Eloyan n'a pas fait de commentaires. M. Bourque ne semblait pas comprendre pourquoi les journalistes lui posaient des questions à ce sujet. « M. Forcillo n'a perdu aucun pouvoir, a dit le maire. Le contrôle budgétaire reste entre ses mains. Tout ce qui touche aux sous, c'est lui qui s'en occupe. Mais c'est normal que ce soit Mme Eloyan qui s'occupe de la réingénierie. »

M. Bourque, dont le pouvoir est moins solide qu'il ne l'a déjà été, vient peut-être de perdre l'appui d'un « soldat fidèle », comme se définissait M. Forcillo... jusqu'à maintenant.

Dingwall va tout bousiller, estiment les producteurs d'événements commandités

GEORGES LAMON

Les producteurs d'événements culturels et sportifs ont vivement critiqué le ministre fédéral de la Santé, David Dingwall, hier, à la suite de l'annonce d'une réglementation de la commandite de l'industrie du tabac.

Selon certains producteurs, la réglementation menace la survie de plusieurs événements, car on ignore s'il sera possible de trouver d'autres sources de financement pour remplacer l'argent des compagnies de tabac. En outre, les producteurs reprochent au projet du ministre Dingwall d'être vague et complexe.

Pour Richard Prieur, porte-parole du Grand Prix Player's du Canada, qui récolte de trois à quatre millions par année en commandite, c'est « très complexe et à la fois très alarmant ». Pourtant, il ne croit pas que le Grand Prix disparaîtra pour autant. Ce sont surtout

les événements moins importants qui vont y goûter.

« Si le gouvernement se comporte comme un apprenti sorcier, dit-il, ça va complètement bousiller le portrait de la commandite. Pour nous, c'est une double menace : on perd de l'argent et on ne sait pas si l'événement pourra continuer avec les commandites sur les voitures. C'est très complexe et loin d'être rassurant. Nous allons attendre d'avoir un peu plus d'information avant de connaître la réaction du commanditaire. »

De son côté, Christine Mitton, porte-parole de la Société du parc des Îles, qui produit L'Internatio-

nal Benson & Hedges, estime le projet « dramatique ». Elle parle d'« une façon détournée d'enlever et de réglementer la commandite ». Elle approuve le projet de loi à « un gros fromage de gruyère plein de trous et qui manque totalement de clarté ».

Le fait d'ôter de la visibilité à Benson & Hedges reviendrait ni plus ni moins à mettre en péril ce concours d'art pyrotechnique, qui fait partie du décor montréalais depuis 1985 et dépend à 90 % de la commandite.

« Le commanditaire sera-t-il toujours intéressé à avoir seulement 10 % de son nom sur le panneau lumineux de La Ronde ? s'est-elle demandé. Comment réagira-t-il ? »

André Ménard, directeur du Festival de jazz de Montréal, qui retire un million en commandite, se disait dans l'expectative après avoir écouté le ministre Dingwall.

« Nous manquons d'information, a-t-il indiqué, mais ce que nous en retirons, de prime abord, c'est que ça semble assassiner la commandite, sans apporter de compensation. Ça peut rendre la commandite impraticable. C'est de l'angélisme de la part du gouvernement. »

Quant à Andy Nulman, du festival Juste pour rire, qui bénéficie également d'une commandite d'un million de Craven A, il estime que ce serait « désastreux pour le festival ». Il considère que l'annonce du ministre a été vague et a plutôt « semé la confusion sans apporter de réponses aux questions » des producteurs d'événements. Il en retire toutefois un élément positif : « Ça montre l'importance accordée aux événements culturels produits au pays. Ça, au moins, c'est un point concret. »



PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Encore l'excès de vitesse...

Un automobiliste de 22 ans a connu une fin tragique lors d'une violente collision survenue vers 6 h 05 hier, à l'angle des rues Saint-Jacques et Oxford, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal. Le jeune homme roulant à vive allure a perdu la maîtrise de son véhicule, qui a dérapé sur la chaussée avant d'aller heurter un lampadaire. Sous l'impact, la berline de modèle européen a littéralement été sectionnée en deux et son conducteur éjecté. La victime a été transportée par des ambulanciers d'Urgences Santé dans un hôpital de la métropole, où elle a succombé à ses blessures quelques heures plus tard.

Ivre, il a fauché deux dames âgées : deux ans de prison

YVES BOISVERT

Paul Robitaille, 27 ans, de L'Épiphanie, a été condamné à deux ans de prison hier par le juge Bernard Grenier, de la Cour du Québec à Montréal, pour avoir blessé gravement avec sa voiture deux dames âgées alors qu'il était ivre au volant.

Le 1^{er} octobre 1994, les deux dames de 83 ans, résidentes du Manoir Gouin dans le quartier Rivière-des-Prairies, traversaient le boulevard Gouin entre deux intersections.

Robitaille, qui conduisait sans permis, les a heurtées toutes deux. Une des dames est maintenant invalide. Elle ne pourra plus jamais marcher. Elle a passé un mois à l'hôpital et a subi une commotion cérébrale. Son amie, qui a subi des fractures elle aussi, doit maintenant se déplacer avec une marchette.

L'alcootest a révélé que Robitaille avait une alcoolémie de 100 mg par 100 ml de sang (la limite juridique étant de 80).

Malgré les ordonnances de la Cour, cinq mois plus tard, Robitaille reprend sa voiture et est arrêté avec 150 mg d'alcool par 100 ml. Il demeure en liberté et, le 6 juin 1996, quand son procès doit commencer, il est en fuite. La police l'épingale au mois de novembre et, le 21 novembre, il s'avoue coupable.

Hier, vu les conséquences dramatiques de l'accident et vu les nombreux antécédents de Robitaille (dont un pour facultés affaiblies), le juge Grenier l'a condamné à une peine globale de deux ans moins un jour. Il n'aura pas le droit de conduire pour les sept années qui suivront sa libération.

TÊTES D'AFFICHE

■ La traditionnelle Guignolée du temps des Fêtes de la Société Saint-Vincent-de-Paul, destinée à améliorer le menu des milliers de familles pauvres de Montréal, se déroulera principalement cette année les 6 et 8 décembre. Télé-Métropole, sur le réseau TVA, incitera les téléspectateurs à donner (argent et nourriture) le 6 décembre, dès son entrée en ondes avec *Salut bonjour*. Les autres partenaires (Journal de Montréal, pompiers, pharmacies Jean Coutu) feront de même à leur manière. Et le 8 décembre, quelque 2000 scouts feront du porte à porte. En conférence de presse, hier, les porte-parole des partenaires de cette opération charitable ont mis sur la « solidarité » des Québécois au lendemain du sinistre du Saguenay et insisté sur la grande misère des familles affectées par les coûts de l'assurance-médicaments et par les compressions gouvernementales. On pourra faire des dons, le 6 décembre, à Télé-Métropole (6 h à 21 h), au Journal de Montréal (8 h 30 à 19 h) et, de 6 h à 21 h, à l'édifice d'Hydro-Québec, à la Gare centrale, à la Place des Arts (angle Sainte-Catherine et McGill College), à Longueuil (angle du chemin de Chambly et de la rue Jacques-Cartier), etc. Les pharmacies Jean Coutu accepteront des dons tous les jours jusqu'au 29 décembre. Et les pompiers tendront leur casque et continueront comme par le passé de composer des paniers de Noël qui seront donnés dans le cadre de cette grande Guignolée, appel à la générosité des Montréalais. Tél. : 1-900-565-SSVP. Hormis *La Presse*, aucun média concurrent des médias engagés dans la Guignolée ne se

sont présentés à la conférence de presse de la Société Saint-Vincent-de-Paul...



Pierrette Moisan

val et L'Assomption. Elle succède à André Boyer, qui vient pour sa part d'accéder au poste de président du conseil provincial de la Société Saint-Vincent-de-Paul. Tous deux entreront en poste au début de 1997.

■ Grâce à la générosité des clients du Centre chiropratique Fleury Ouest, plus de 800 repas seront servis à l'Accueil Bonneau. Pareille initiative est menée depuis sept ans, le centre offrant un ajustement chiropratique gratuit, en échange de denrées non périssables.

■ Première « vente aux enchères des célébrités » de Paroles de femmes, un programme d'alphabétisation du YWCA de Montréal. L'encan aura lieu ce samedi, à 13 h, au Centre Eaton. Les artistes qui ont contribué à cet encan en fournissant un objet leur appartenant,

sont : Patrice L'Écuyer, Sonia Benzeza, la chanteuse Shania Twain, la médaillée olympique Sylvie Fréchette, etc. Visite avant l'encan, à compter de 11 h.



Valérie Gagné

lecte de fonds qui servira à acheter de nombreux appareils spécialisés pour le service de néonatalogie. La campagne consiste en un service d'emballage de cadeaux et la vente de billets de tirage, au Carrefour Laval, aux Galeries d'Anjou et aux Promenades Saint-Bruno. Il y aura aussi un stand d'emballage de cadeaux à la Place Montréal Trust. Et, enfin, on vendra des chandelles décoratives de Noël, du 6 au 24 décembre, à la Place Bonaventure. Renseignements : 345-4931, poste 6329.

■ Première remise de bourses de la fondation des Prix de l'Association des femmes d'affaires du Québec, le jeudi 5 décembre, à 19 h 30, au club Tremblant. Une quinzaine d'étudiantes des premier et deuxième cycles universitaires seront ainsi récompensées pour leurs efforts

scolaires. Un autobus nolisé partira du terminus Voyageur de Montréal à 16 h. Coût : 30 \$, comprenant le transport, le cocktail et le dîner. Renseignements : 845-4281.



Joseph Rouleau

■ C'est dans une ambiance féérique que les bénévoles de la maison Trestell veulent nous servir leur traditionnel concert de Noël, mettant en vedette cette année le réputé Joseph Rouleau, accompagné au piano de Pierre Brabant. L'événement est prévu pour le 6 décembre. Le concert d'airs de Noël sera suivi d'un cocktail et du dîner. Coût : 75 \$. Renseignements : 455-6290.

■ Reconnue par tous, mais toujours méconnue des non-initiés, l'organisation des Chevaliers de Colomb s'apprête à célébrer en 1997 ses cent ans d'existence, soit depuis l'ouverture du premier conseil des Chevaliers de Colomb du Québec. C'est au Centre des congrès de Québec, ce samedi, qu'on procédera au lancement officiel de l'année du centenaire.

Adressez vos communiqués à :
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Montréal métro

Pas de Loblaws au centre-ville de Boucherville

MARTHA GAGNON

La venue d'un Loblaws dans le centre-ville de Boucherville est de moins en moins probable.

La mairesse Francine Gadbois a indiqué hier que la Ville présentera la semaine prochaine un projet de règlement pour empêcher l'établissement de magasins de très grande surface dans le centre de la municipalité, où l'on veut privilégier le commerce de type local plutôt que régional.

« Nous n'avons pas à gérer la compétition, mais nous pouvons définir la taille des établissements

afin de préserver la tranquillité des citoyens et limiter la circulation au coeur de la ville, explique Mme Gadbois. Il est préférable que les magasins de grande surface, que ce soit Loblaws ou d'autres, s'établissent le long de l'autoroute où le développement commercial s'adresse à une clientèle régionale. »

L'équipe Gadbois s'était engagée lors de la dernière campagne électorale à ce qu'il n'y ait qu'un seul

grand centre commercial au centre-ville. « Nous avons reçu une pétition de 10 000 personnes sur 37 000 qui sont en faveur d'un tel développement, dit-elle. Une fois le projet de règlement présenté, nous allons tenir une consultation publique après les Fêtes. »

La Ville entend donc exiger que les futurs commerces soient reliés par un corridor au centre commercial actuel, Les Promenades Montarville. Au cours des dernières semaines, les commerçants et les propriétaires du centre commercial ont déclaré qu'ils craignent l'arrivée d'un Loblaws, un compétiteur

de taille. Leurs inquiétudes étaient d'autant plus grandes que certains commerçants, dont Provigo, ont signé des baux exclusifs pour tenter de mieux protéger leur part du marché.

Les propriétaires des Promenades Montarville ont menacé de ne pas se raccorder aux futurs commerces qui pourraient être en compétition avec les leurs.

Quant à la société Chemnor, propriétaire du terrain commercial situé derrière Les Promenades, qui a pressenti Loblaws, elle devra sans doute chercher de nouveaux promoteurs si le règlement limitant la

superficie des magasins est adopté. À moins que le Loblaws ne soit moins grand que prévu.

Selon l'urbaniste Bruno Bergeron, il reste environ 150 000 pieds carrés à développer derrière le centre commercial, dont 30 000 doivent servir à des boutiques. « On pourrait, par exemple, avoir deux magasins complémentaires de 40 000 pieds carrés », dit-il. Le règlement précisera la taille du commerce selon le type d'activités. La seule exception à la règle sera le Canadian Tire, établi depuis plusieurs années, qui est devenu un magasin de grande surface.

Le policier était saoul

YVES BOISVERT

Le caporal Jacques Prince, de la Gendarmerie royale du Canada, était tellement saoul ce jour-là qu'il a foncé sur une voiture stationnée, blessé trois personnes, pris la fuite, emprunté l'autoroute, puis pris le champ alors que la route était parfaitement sèche et droite et qu'aucun véhicule ne perturbait la circulation.

Le juge Henri-Rosaire Desbiens, de la Cour du Québec, n'a eu aucune difficulté à reconnaître la culpabilité de Prince, hier, à des accusations de délit de fuite et d'ivresse au volant causant des lésions corporelles.

Le policier, suspendu avec solde depuis près de deux ans pour cet événement, n'a pas témoigné pour sa défense. Son avocat (Luc Carbonneau) a déclaré qu'il en appellerait.

Le 8 décembre 1994, Prince, après sa journée de travail, a emprunté la rue Selby à partir de la rue Green, à Westmount. Il n'a aucunement ralenti en tournant et son véhicule a embouti celui de M. Robert Graham, qui était garé régulièrement, et dont tous les phares et clignotants étaient allumés.

Carole Reed, la femme de M. Graham, était en train d'entrer dans le véhicule lorsque l'impact a eu lieu. Elle a subi une fracture à l'épaule, une coupure au-dessus de l'oeil et une commotion cérébrale. M. Graham, assis sur le siège du conducteur, a été coupé à la main droite et a subi des douleurs au cou. Sa fille, Jennifer, a souffert de douleurs au cou et au genou qui l'ont obligée à subir des traitements de physiothérapie.

Dès que l'accident s'est produit, Prince a tenté de redémarrer, sans succès. Il est sorti de la voiture, s'est dirigé vers les victimes. Il a vu Mme Reed, qui avait glissé à moitié sous la voiture. Il n'a rien fait pour aider ses victimes, n'a rien dit, est retourné dans sa voiture, a réussi à la faire démarrer, et est parti sans laisser son nom.

Heureusement, deux témoins avaient noté son numéro de plaque. Communiquant avec les policiers de Saint-Basile, où demeure Prince, les policiers de la CUM ont appris qu'il venait d'être impliqué dans un autre accident. Il avait pris le champ, foncé dans un arbre et vu sa voiture prendre feu...

Prince refusait tout traitement et a refusé de passer un alcootest. Il est d'ailleurs accusé pour cela et subira son procès le 11 mars 1997.

Les témoins qui ont vu Prince ce soir-là ont décrit son haleine d'alcool, son discours répétitif, son manque de coordination et ses yeux rouges.

Les avocats feront leurs recommandations au juge quant à la peine le 14 avril.



PHOTO ANDRÉ FORGET, La Presse

Daniel Labrecque a fait ses provisions de vin en prévision d'un party de bureau, hier.

SAQ: on négocie cet après-midi

La menace de grève n'effraie pas encore la clientèle

PAUL ROY

On ne peut pas dire que les Montréalais se ruèrent vers les succursales de la SAQ hier de crainte de passer les Fêtes au sec.

« Un jeudi comme les autres », nous a répondu Patrice Lacroix, directeur de la succursale de la Place Ville-Marie.

« Le jeudi, c'est le jour de la paye, alors on est toujours pas mal occupés, signalait pour sa part Yves Huot, caissier-vendeur à la succursale du complexe Desjardins. Mais non, je ne remarque pas d'affluence particulière. »

Il y avait bien Daniel Labrecque et Nathalie Schwartz, qui alignaient les bouteilles sur le comptoir d'une succursale du centre-ville, mais ils juraient que c'était pour leur party de bureau.

Il faut dire que la menace de grève est toute fraîche. Le dernier vote du Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la SAQ s'est tenu mercredi soir, à Joliette. Et le résultat final des 12 assemblées syndicales — 73 % en faveur du mandat de grève — n'a été dévoilé qu'hier matin.

Qui plus est, la négociation n'est pas rompue entre la Société des alcools et ses 2300 syndiqués

— dont 1500 à temps partiel. Même que cet après-midi, une rencontre est prévue à Montréal en présence du médiateur Fernand Matteau.

« De notre côté, on est prêts à négocier de façon intensive », nous a dit hier Jules Saint-Amour, président du syndicat.

Essentiellement, les parties se disputent la demande patronale de permettre aux directeurs de succursale d'accomplir des tâches jusqu'ici dévolues aux seuls employés syndiqués. La SAQ ne voudrait plus reconnaître qu'une seule tâche exclusive aux syndiqués, soit celle de la « manutention », c'est-à-dire la réception des marchandises, la préparation des commandes, la mise en tablettes.

« On n'arrête pas de se faire gruger des emplois par des cadres, explique Yves Huot, caissier à la succursale du complexe Desjardins. Les jeunes gérants zélés, si on leur ouvre cette porte-là, ils vont vouloir tout faire. »

L'employeur exige en outre de maintenir un directeur à temps plein dans chaque point de vente, ce que conteste le syndicat.

Les syndiqués de la SAQ sont sans convention collective depuis le 30 juin 1995.

Beau coup de la SQ... en Floride

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements du Canada et des États-Unis, la Sûreté du Québec a obtenu une ordonnance de blocage de biens totalisant 100 000 \$ en Floride. Cette ordonnance vise Francine Corbeil, accusée d'avoir fraudé la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) de plus de 800 000 \$.

C'est la première fois qu'une telle ordonnance est émise à la suite d'une entente entre les deux gouvernements.

La femme de 47 ans, de LaSalle, a comparu par voie de sommation hier au palais de justice de Montréal, où elle a été formellement accusée de détournement de fonds et d'abus de confiance alors qu'elle travaillait pour la CVMQ. La fraude aurait été commise entre le 1^{er} janvier 1990 et le 10 mai 1995.

Fonctionnaire à la CVMQ depuis 1979, Mme Corbeil avait comme tâche de déposer des chèques sur lesquels était mentionné : « Pour dépôt seulement, ministre des Finances ». Elle aurait fait disparaître sur certains chèques la mention « ministre des Finances » et les aurait déposés dans le compte du club social dont elle avait le contrôle. Puis l'argent aurait été tiré de ce compte pour être placé dans un autre à son nom.

Dans leur enquête, les spécialistes de l'escouade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec ont appris que l'accusée avait des biens à Boynton, en Floride.

Selon l'agent Pierre Robichaud, des affaires publiques de la SQ, Francine Corbeil a une maison mobile depuis 1991 et elle possède des intérêts dans le parc où son bien est placé en permanence.

Croyant que ces investissements ont été effectués avec de l'argent obtenu illégalement, les enquêteurs se sont prévalus d'un article du Code criminel et ont informé le ministère de la Justice québécois, dont des représentants sont entrés en communication avec leurs collègues d'Ottawa.

Par la suite, un accord est intervenu entre les ministères de la Justice du Canada et celui des États-Unis.

Si jamais Francine Corbeil est reconnue coupable au Québec, elle devra faire face à la justice américaine. Dans le pays de l'oncle Sam, une loi interdit à tout individu d'acheter des biens avec de l'argent perçu illégalement.

TilleySilk

Pour les sorties élégantes ou les cadeaux recherchés...

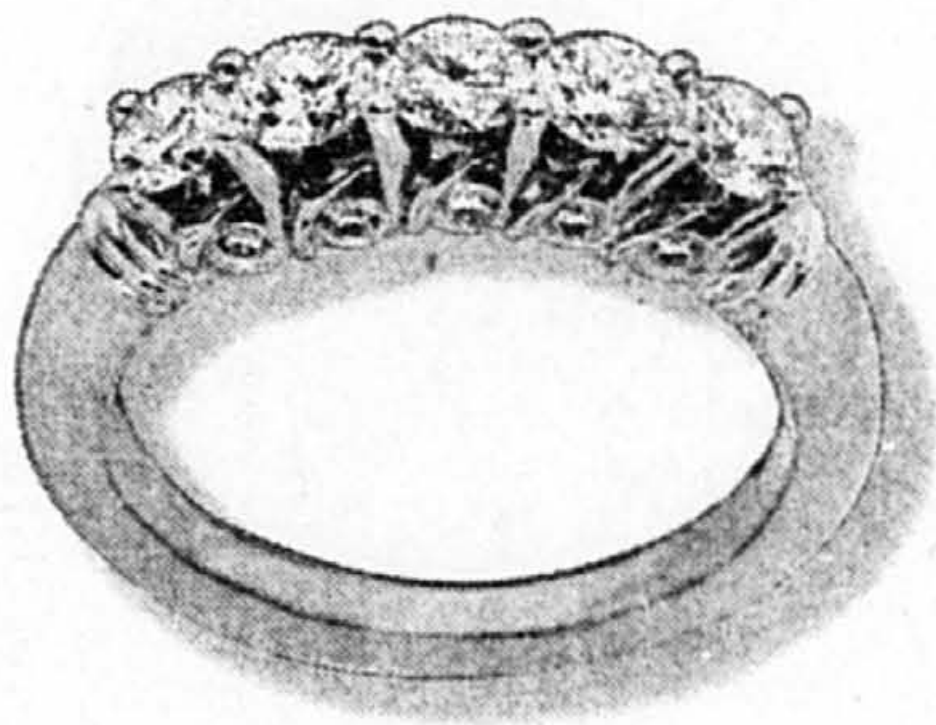


Parfait pour les fêtes et en tout temps de l'année. Bien que le tissu ressemble à de la fine soie, ce n'en est pas. Tissé à la japonaise, il est lavable et séchable à la machine, et n'exige qu'un léger repassage (aucun si vous le séchez à la machine). Ces vêtements luxueux vous accompagneront de fête en fête sans coup férir.

Tilley Endurables

1050 ave. Laurier Ouest
272-7791

OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT EN COMPOSANT LE
1-800-465-4249



La quintessence BIRKS

Cinq diamants BIRKS Taille Brillant totalisant un carat, agrémentés de dix diamants sur les côtés, le tout monté sur platine et or 18 carats. Cet arrangement témoigne d'un savoir-faire et d'une tradition dont seul l'Atelier de Joaillerie BIRKS peut être l'auteur. 4 995 \$



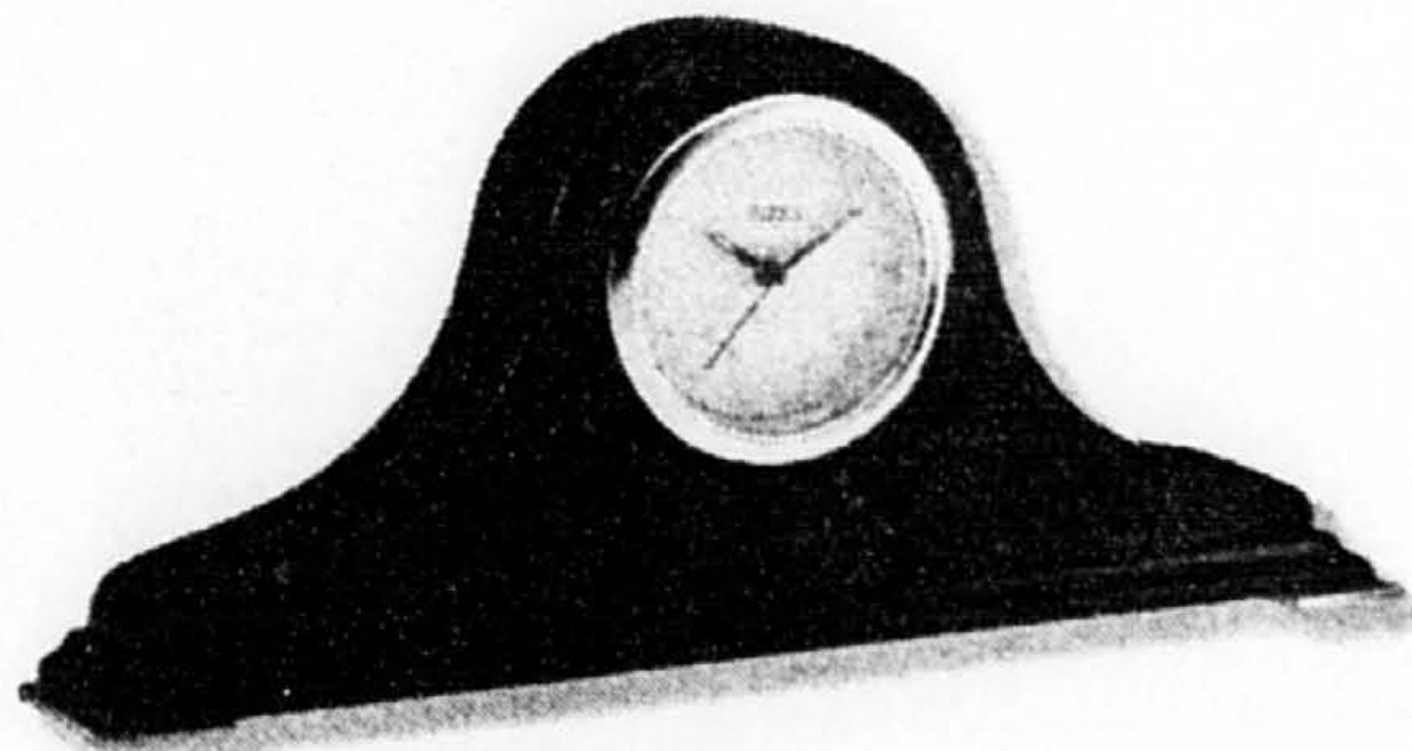
BIRKS

JOAILLIERS DEPUIS 1879

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW PONTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
CARRÉFOUR LAVAL • MAIL CHAMPLAIN • PROMENADES ST-BRUNO



CADEAUX DIAMANTÉS! DU 24 NOVEMBRE AU 18 DÉCEMBRE, GAGNEZ UN DIAMANT PARFAIT BIRKS DE 20 000\$ TAILLE IDÉALE D'UN CARAT AVEC ACHAT MINIMUM DE 500\$ OU GAGNEZ UN COLLIER À DIAMANT SOLITAIRE DE 1 000\$. AUCUN ACHAT REQUIS. COUPONS DE PARTICIPATION EN MAGASIN.



Le présent de l'heure

Pour un temps limité, BIRKS vous offre à un prix très avantageux, cette horloge à mouvement quartz, à boîtier fini acajou, (32 cm X 14 cm). Prix de lancement 100 \$.

Garantie BIRKS de 3 ans



BIRKS

JOAILLIERS DEPUIS 1879

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW PONTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
CARRÉFOUR LAVAL • MAIL CHAMPLAIN • PROMENADES ST-BRUNO



CADEAUX DIAMANTÉS! DU 24 NOVEMBRE AU 18 DÉCEMBRE, GAGNEZ UN DIAMANT PARFAIT BIRKS DE 20 000\$ TAILLE IDÉALE D'UN CARAT AVEC ACHAT MINIMUM DE 500\$ OU GAGNEZ UN COLLIER À DIAMANT SOLITAIRE DE 1 000\$. AUCUN ACHAT REQUIS. COUPONS DE PARTICIPATION EN MAGASIN.

**BIENVENUE
CHEZ FIDO**





Fido, la nouvelle génération de communications sans fil, le seul et unique réseau SCP (Services de Communications Personnelles) au Canada, débarque dans la métropole. Fin prêt à épouser votre mode de vie, à vous suivre dans vos marches et vos démarches.

Se nourrissant de la plus récente technologie numérique, Fido vous confère le plein contrôle de vos communications personnelles et d'affaires. C'est la réponse intelligente aux besoins urbains de communications. Et avec Fido, pas de discussion : c'est vous le maître !

FIDO A UNE PUCE

Ça nous démangeait d'en parler. Fido a une puce, et il est le seul à en posséder une. Aussi personnalisé qu'une carte bancaire, ce micro-processeur intégré permet d'identifier instantanément son maître et le protège contre la fraude et le piratage. De plus, la technologie évoluée du réseau Fido place toutes vos communications sous le sceau de la plus haute confidentialité. Moins énergivore, cette même technologie assure une plus grande autonomie à votre pile.



LE MENU DE FIDO

Toujours fidèle au poste, aussi précis que la souris de votre ordinateur, Fido vous donne accès à un menu à la carte de services novateurs et simples d'utilisation. En voici un aperçu.

Service Fido

- Appel en attente
- Renvoi d'appels
- Service conférence (selon l'appareil choisi)

Services personnalisés Fido

- Afficheur
- Messagerie vocale personnelle
- Messagerie fax
- Messagerie texte

PRIX DE LANCEMENT

400 minutes
40\$ par mois

Plus abordable à l'utilisation que le cellulaire, Fido rend accessible à tous l'univers des communications mobiles. À preuve, son prix de lancement unique, garanti pour deux ans si vous vous en prévaliez dès maintenant : 400 minutes par mois, quelle que soit l'heure, pour seulement 40 \$. Et au-delà de ce généreux laps de temps, la minute est calculée au tarif exceptionnel de 20¢.

Côté interurbain, Fido présente une offre qui a autant de chien : 15¢ la minute au Québec et 20¢ ailleurs au Canada et aux États-Unis, et cela en tout temps. À des coûts aussi raisonnables, vous pouvez parler sans compter et utiliser votre Fido à tout instant.

Veuillez prendre note que les coûts de l'appareil Fido^{MC}, de la carte à puce, du permis SCP et des services personnalisés ne sont pas compris dans ce programme tarifaire.

FACTURATION À LA SECONDE

Avec Fido, la facturation est honnête et d'une précision inouïe. Tout temps d'antenne est calculé à la seconde et non grossièrement arrondi à la minute.

RÉSEAU FIDO



Fido a une belle couverture. Tricotée serrée. Le réseau Fido dessert la grande région métropolitaine de Montréal, première étape dans le déploiement d'un réseau national de communications sans fil. De cette zone, vous pouvez faire et recevoir tous vos appels locaux et interurbains.

IL Y A UN OS ?

Fido n'en démord pas. S'il y a un os, comptez sur lui pour le trouver. Parce que Fido fait tout pour satisfaire son maître !

Pour mettre la main sur votre Fido, passez au magasin Fido du 1004 Sainte-Catherine Ouest ou aux comptoirs Fido des Ailes de la mode, du Carrefour Angrignon, du Centre Rockland ou des succursales Bureau en gros de la région de Montréal.



Appelez-le par son nom.
925-FIDO



**C'EST VOUS
LE MAÎTRE.**

Une « erreur » qui ne se renouvellera pas

MARC THIBODEAU

Le député bloquiste Benoît Tremblay fera preuve de plus de retenue à l'avenir si son appui est de nouveau sollicité lors d'élections menées dans le réseau de la santé et des services sociaux.

« Le cas échéant, je dirai aux personnes concernées de trouver d'autres façons de faire la publicité de leur candidature », a-t-il indiqué hier, lors d'une entrevue téléphonique.

M. Tremblay s'est mis dans l'embarras en expédiant avant les élections une « lettre de rappel » — sur papier à en-tête de la Chambre des communes — à 500 membres de son parti pour les inviter à partici-

per aux élections tenues lundi dans les différents établissements de santé et de services sociaux du Québec.

Il nommait dans la missive deux candidats en lice au CLSC La Petite Patrie, Martine Roux et René Nantel, qui sont liés de près à son parti et au Parti québécois.

Le politicien estime que c'est une « erreur » d'avoir fait ces envois aux frais du gouvernement fédéral et il s'est engagé à rembourser la somme dépensée. Il voulait susciter une « plus grande participation démocratique » aux élections, mais reconnaît avoir du coup favorisé les deux candidats, des connaissances de longue date qui ont gagné deux des cinq postes de représentants du

public en jeu.

M. Nantel, un ancien entrepreneur en construction, affirme que l'intervention de M. Tremblay, n'eût été de l'usage du papier portant l'en-tête officiel du gouvernement, était parfaitement acceptable. « C'est la seule chose que l'on peut lui reprocher », dit le militant, qui a eu l'idée de demander l'appui du député bloquiste.

« J'avais soumis initialement une lettre beaucoup plus partisane, mais Benoît l'a rejetée. Il en a produit une autre », a indiqué M. Nantel.

Mme Roux, qui est affectée à la gestion des ressources humaines chez Hydro-Québec, estime également que le principal tort du député

est d'avoir expédié les lettres aux frais du gouvernement. « Sur le coup, j'ai trouvé l'initiative sympathique », a indiqué la candidate, qui dit ne jamais avoir sollicité un tel envoi.

Yves Poirier, directeur général du CLSC La Petite Patrie, voit la chose d'un autre oeil. Il est inacceptable, dit-il, que la « machine électorale » d'un parti serve à appuyer des candidats aux élections dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Lyne Bujold, présidente sortante du conseil d'administration, estime également que l'intervention du député est tout à fait déplacée. Le geste, dit-elle, relevait de la « partisanerie politique » et non d'une vé-

ritable préoccupation pour les intérêts de la population.

Aucun des principaux intéressés ne pense que les élections tenues dans le CLSC devraient être annulées. Pierre Larivée, conseiller juridique à la Conférence des régions régionales du Québec, note à ce titre que les règles électorales existantes n'ont de toute façon pas été enfreintes.

M. Larivée rapporte qu'une dizaine de plaintes lui ont été signalées à l'échelle de la province dans la foulée des élections de lundi. « Mais aucune n'a encore été enregistrée formellement », a précisé le porte-parole. C'est la Commission des affaires sociales qui, le cas échéant, fera enquête.

LINEN CHEST FÊTE AVANT NOËL!

l'événement
POINTS
BLEUS

30%
DE RABAIS
SUPPLÉMENTAIRE

NOUS LIQUIDONS DES ARTICLES DÉJÀ
OFFERTS AUX PRIX GARANTIS LES PLUS BAS.
VOUS LES RECONNAÎTEZ : ILS SONT
MARQUÉS D'UN GROS POINT BLEU.

Économisez sur une superbe sélection de draps, douillettes, édredons de duvet, accessoires de salle de bain, accessoires pour bébé, articles de cristal, de porcelaine, de maison, de cuisine ou articles-cadeaux, matelas, lits de laiton ou de fer, tissus, stores, carpes et quoi encore...

SEULEMENT
4 JOURS

DU JEUDI 28 NOVEMBRE AU DIMANCHE 1^{er} DÉCEMBRE



LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

NOS PRIX SONT IMBATTABLES! COMPAREZ, VOUS SEREZ CONVAINCU!

341-7810 Centre Rockland
282-9525 Les Promenades de la Cathédrale

Les Galeries Laval 681-9090
Place Portobello, Brossard 671-2202

La STL veut établir une « plaque tournante métropolitaine » à Laval

MARC THIBODEAU

La Société de transport de Laval souhaite développer à proximité du centre commercial Le Carrefour Laval un terminus d'autobus régional, qui permettrait notamment de faciliter le transit de ses résidents et de ceux de la couronne nord vers Montréal.

L'idée, comme l'a expliqué hier Antoine Landry, directeur associé aux communications et marketing de la STL, est de faire du lieu de correspondance situé actuellement à cet endroit une véritable « plaque tournante métropolitaine » reliant les services de transport en commun de Laval, de Montréal et des municipalités avoisinantes.

Le projet, qui vient d'être soumis à l'Agence métropolitaine de transport (AMT), prévoit l'installation d'un stationnement incitatif à proximité du terminus ainsi que l'aménagement d'une voie réservée pour les autobus express en direction du métro Côte-Vertu. Un arrêt intermédiaire serait effectué à la gare des Bois-Francis afin de permettre aux usagers d'accéder au train de banlieue Montréal-Deux-Montagnes.

Cette voie passerait principalement à Laval, par le boulevard

Chomedey, pour ensuite traverser le pont Lachapelle et se raccorder à la voie réservée déjà planifiée par la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal dans l'axe du boulevard Marcel-Laurin.

Ces mesures constitueraient une formule « très attrayante » avant la venue du métro à Laval, puisqu'elles ne nécessiteraient que des investissements « modestes », estime l'organisme.

Trois des sept millions de dollars nécessaires pour le projet sont déjà prévus dans les immobilisations de la STL, qui entendait développer dès 1997 une partie de la voie réservée sur le boulevard Chomedey et transformer le centre de correspondance existant en terminus local.

Les coûts additionnels, liés notamment à la construction du stationnement, seraient financés à 75 % par le ministère des Transports du Québec qui prévoit déjà des budgets pour ce type d'infrastructure, note M. Landry. La tranche restante de 25 %, dit le porte-parole, pourrait provenir de l'AMT, qui devrait se prononcer sur le projet au cours des prochains mois. La STL souhaite le mettre en place en 1997.

Bisbille à Saint-Lin : la SQ fait enquête

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

L'escouade des crimes économiques de la Sûreté du Québec a institué une enquête sur l'administration municipale de Saint-Lin. Ce village de la région de Lanaudière a fait parler de lui, récemment, principalement à cause d'une enquête de la Commission municipale du Québec (CMQ).

C'est à la suite d'informations obtenues auprès de résidents de l'endroit que les spécialistes de la SQ ont entrepris une enquête afin de déterminer s'il y a matière à déposer des accusations devant les tribunaux à l'endroit d'individus qui ont été mêlés de près ou de loin à l'administration de Saint-Lin.

Jusqu'à présent, ces policiers se sont contentés de colliger certains renseignements et ils devraient effectuer une visite à l'hôtel de ville très prochainement.

À Saint-Lin, rien ne semble bien aller. Tout dernièrement, le maire André Rousseau a demandé au ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, de mettre sa municipalité en tutelle.

Élu en novembre 1995, M. Rousseau est maintenant en minorité au

conseil municipal et l'omniprésence de son prédécesseur, André Auger, lui cause passablement de problèmes.

M. Auger et d'autres personnes ont réussi à faire bloquer la dernière phase de l'enquête publique de la CMQ en obtenant une ordonnance de la Cour supérieure.

Le juge Jean Filiatrault en est venu à la conclusion que les commissaires, qui avaient fait circuler un rapport préliminaire, avaient outrepassé leur juridiction.

Droit de veto

La CMQ a interjeté appel de la décision du juge Filiatrault. Et lors de la dernière assemblée du conseil, un élu faisant équipe avec le maire Rousseau a présenté une résolution pour que la Ville se retire du dossier judiciaire afin d'éviter des frais aux contribuables. Il y a eu vote et les opposants ont gagné (quatre contre deux). Devant cette situation, le maire Rousseau a exercé son droit de veto, valide pendant 30 jours. Jusqu'à présent, les frais de la municipalité dans le dossier de l'enquête sont évalués à 400 000 \$.

Trafiquant à temps partiel

MARCEL LAROCHE

Un vendeur de voitures d'occasion, devenu grossiste en cocaïne et en haschisch dans ses temps libres, a été appréhendé hier matin par les policiers de la division d'enquête sur le crime organisé de la SQ de Montréal.

L'arrestation de l'« homme d'affaires » de 50 ans, soupçonné d'avoir dirigé avec son fils de 24 ans une véritable PME familiale, a également permis à la SQ de retrouver de la cocaïne et du haschisch valant 1,6 million de dollars sur le marché noir.

En plus d'appréhender le père et le fils, les policiers ont aussi écroué leurs conjoints âgés de 24 et 36 ans, lors de deux descentes effectuées simultanément, vers 9 h 30, à Montréal et à Saint-Hubert, sur la Rive-Sud.

Les enquêteurs se sont présentés à la résidence du père, un duplex du 2137, rue Liebert, dans le quartier Tétraultville, dans l'est de la métropole, où ils ont tout d'abord

trouvé trois kilos de cocaïne dissimulés au sous-sol.

Ils ont aussi découvert une somme de 20 000 \$ camouflée dans un coussin, ainsi qu'un kilo de cocaïne et un demi-kilo de haschisch dissimulés dans un tiroir spécialement aménagé dans le plancher du salon.

En poursuivant leurs recherches dans l'appartement meublé à outrance, les policiers ont aussi trouvé des sacs en plastique, des balances électroniques et manuelles et du matériel utilisé pour le commerce des stupéfiants.

Malgré des revenus déclarés de moins de 15 000 \$ pour 1995, ce commerçant d'autos usagées avait tout de même deux Cadillac de modèle récent garées devant la porte de son domicile.

La seconde descente effectuée dans l'appartement du fils habitant au 2124, rue Lavoie, à Saint-Hubert, a permis aux policiers de découvrir 5 grammes de cocaïne et 50 grammes de haschisch.



PHOTO PIERRE McCANN, La Presse

Les avocats manifestent

Une cinquantaine d'avocats montréalais ont manifesté hier devant le palais de justice pour protester contre la réforme de l'aide juridique, qui diminue sensiblement leurs honoraires, et contre le projet de médiation familiale obligatoire, qui selon eux compliquera le processus judiciaire, en plus de court-circuiter leur action.

Peerless : Godbout n'a pas l'intention de « laisser traîner » la chicane

PAUL ROY

Clément Godbout, le président de la FTQ, a une patate chaude dans les mains dont il aimerait se débarrasser au plus vite. Il s'agit de la chicane entre le SVTI et les Teamsters, deux syndicats affiliés à la FTQ, qui se disputent l'accréditation des 2400 travailleurs de la manufacture de vêtements pour hommes Peerless, boulevard Pie IX, à Montréal-Nord.

Ces dernières années, les deux syndicats ont tenté à différentes reprises de séduire la « belle » qui, entre-temps, a convalidé avec la Fraternité du vêtement pour hommes, un syndicat indépendant.

Qu'à cela ne tienne, il y a un peu plus d'un an, le SVTI (Syndicat du vêtement, textile et autres industries) a relancé l'offensive, plantant des « poteaux » à l'intérieur de l'usine de 500 000 pieds carrés.

Ça n'a pas fonctionné. Une vingtaine de ces poteaux ont été congédiés sur-le-champ par Peerless. Et la Fraternité, qualifiée par le SVTI de syndicat de boutique contrôlé par l'employeur, a conservé l'accréditation. Mais le SVTI n'a pas lâché prise, courtisant sans relâche les travailleurs de Peerless.

Jusqu'à ce qu'il apprenne, la semaine dernière, que la Fraternité venait de conclure une entente de services avec... les Teamsters!

Juste une entente de services. Mais le président québécois des Teamsters, Louis Lacroix, ne cache pas qu'éventuellement,

le but visé est que son syndicat avale tout bonnement la Fraternité.

On n'est pas dupe, non plus, du côté du SVTI. Si bien que la chicane est maintenant descendue dans la rue. Le SVTI organise des manifestations bruyantes tandis que les Teamsters lancent des menaces et d'intimidation à l'endroit des travailleurs de Peerless. Des vice-présidents de la FTQ commencent même à prendre ouvertement partie.

Ainsi, lors d'une manifestation organisée par le SVTI au centre-ville, mercredi, Pierre Blanchet, directeur du secteur textile et vice-président de la FTQ, a lancé sous les applaudissements: « C'est nous le vrai syndicat du vêtement! Et je vais faire tout en mon pouvoir pour que les travailleurs de Peerless soient représentés par un vrai syndicat du vêtement! »

Un peu plus tôt mercredi, une délégation de dirigeants des Teamsters et de la Fédération s'était rendue, armée de 1400 signatures de travailleurs de Peerless, demander au président Clément Godbout

de ramener le SVTI à l'ordre.

Le président de la FTQ ne les a pas recus, se faisant représenter par son conseiller politique Emile Vallée. Mais, interrogé par *La Presse* hier, M. Godbout a admis qu'il allait devoir se saisir personnellement du dossier et qu'il allait « essayer de ne pas traîner avec ça ».

« Ça arrive des accrochages entre des syndicats affiliés, et ce n'est pas la fin du monde. Ce que je déplore, cette fois-ci, c'est que ce soit devenu une chicane publique. »

Qu'a-t-il l'intention de faire? « C'est la volonté des travailleurs de Peerless qui doit primer, répond-il. Pour ça, ils faut qu'ils puissent s'exprimer démocratiquement, sans tripotage. »

La Fédération a déjà prévu pour le début de l'an prochain, chez Peerless, un vote pour ratifier le contrat de services qu'elle a conclu avec les Teamsters. Hier, M. Godbout a évoqué la possibilité que les travailleurs de Peerless soient invités à choisir entre les Teamsters et le SVTI. « Je n'aurais pas d'objection à ce que les noms des deux syndicats soient sur le bulletin de vote. »

Parions que les Teamsters, eux, s'y opposeront...

Quoi qu'il en soit, Clément Godbout sait que tôt ou tard, il va devoir trancher. Plus « tôt » que « tard », s'il faut l'en croire. « J'aime pas les choses qui traînent », conclut-il.

Des dangers de... l'eau bénite...

Deux hôpitaux anglais la stérilisent

Associated Press LONDRES

Non seulement l'eau bénite ne guérit pas, mais elle peut même provoquer des infections. Donc, eau bénite d'accord, mais après stérilisation. C'est la nouvelle politique de deux hôpitaux du nord-ouest de l'Angleterre.

Le personnel y stérilise désormais l'eau bénite, contenue dans de petites fioles provenant de sanctuaires catholiques — de Lourdes notamment — avant d'autoriser les familles des malades à en asperger les patients.

« Le problème est la façon dont les gens l'utilisent, qui est dangereuse pour les malades », dit Linda Parsons, infirmière spécialiste des maladies infectieuses à l'hôpital de Wiston, près de Liverpool. « Ils appliquent l'eau bénite sur les yeux, sur les plaies, ils la boivent, et toute cette sorte de choses », explique-t-elle à l'Associated Press.

Une étude effectuée par l'hôpital, situé dans une région qui compte une importante population catholique, a montré que cette eau bénite était porteuse de bon nombre de bactéries.

L'infirmière se veut néanmoins rassurante pour les fidèles. « Ce n'est pas l'eau elle-même qui est en cause », dit-elle, mais la mise en bouteille dans des récipients pas toujours propres. En tout état de cause, « nous pensons que l'eau bénite ne devrait être utilisée que sur des peaux saines. » « Et la plupart des gens le comprennent », ajoute-t-elle.

A. Gold & Sons

SAMEDI SEULEMENT!
de 9h à 17h

TOUS NOS VESTONS SPORT

1/2 PRIX

S.V.P. magasinez tôt pour un meilleur choix, dans tous les magasins A. Gold & Sons.

960, Ste-Catherine O. • Carrefour Laval • Centre Rockland • Galeries d'Anjou
Fairview Pointe-Claire • Mail Champlain Brossard • La Place Vertu
Promenades St-Bruno • No. 11, rue York, Ottawa • Place Ste-Foy, Québec

169900



ACHAT SPÉCIAL

Un prix RadioShack avantageux!

133 MHz
AST

PROCESSEUR
AMD 5x86-133 MHz
MÉMOIRE
RAM 16 Mo
DISQUE DUR
850 Mo
CD-ROM
8x
FAXMODEM
28,8/14,4 Kbits
MONITEUR
SVGA 14"
LOGICIELS
Windows 95

- AST Advantage! 575 avec moniteur AST SVGA 14"**
- Antémémoire de 256 K
 - Carte de son 16 bits
 - Clavier à 101 touches
 - Souris à 2 boutons
 - Windows 95
 - Soutien sans frais 1-800
 - Garantie service rapide de 1 an
 - Disponible en français ou en anglais 2514050



rabais \$99
1799⁰⁰ 1898-00

AST 575 avec Lexmark 1020
Procurez-vous l'AST Advantage! 575 avec un moniteur AST de 14" et une imprimante couleur Lexmark 1020 à un prix d'ensemble spécial!

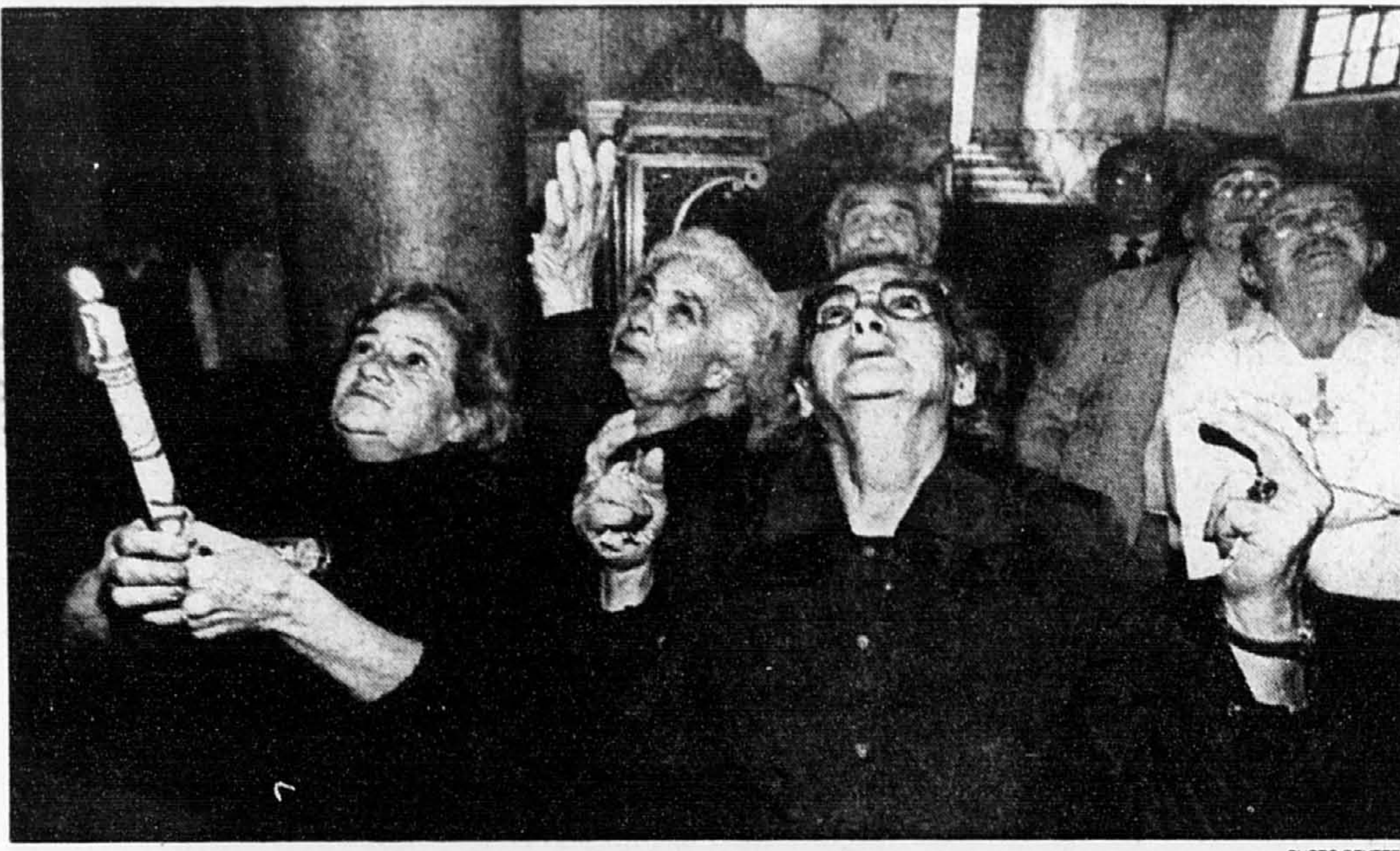
Colour Jetprinter 1020. Résolution de 600 x 300 ppp en noir ou en couleurs. Logiciel en PRIME.

PAS de paiement durant d'intérêt de frais d'administration **6 Mois**

RadioShack
Vous avez des questions. Nous avons les réponses.

RadioShack se réserve le droit de limiter les quantités. L'offre expire le 24 décembre ou à l'épuisement du stock.

DEMANDEZ LA VÔTRE! Une carte de crédit RadioShack vous permet de faire vos achats sans tarder. Nous indiquons les prix de détail réels sans les taxes applicables. Nous rejetons toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Piles, bandes, accessoires non fournis sauf mention contraire. Le magasin ou détaillant RadioShack le plus proche est dans les pages blanches. *Tous les magasins de commerce de RadioShack, une division de Tandy Corporation U.S., dont InterDIN est un détaillant agréé.



Des fidèles grecs-orthodoxes ne doutent pas que les larmes de l'icône soient authentiques.

Les larmes d'un Christ à Bethléem: miracle ou attrape-touristes?

Agence France-Presse
BETHLÉEM, Cisjordanie

Des chrétiens de Bethléem (Cisjordanie) crient au « miracle » depuis qu'un Christ peint sur une colonne de l'église de la Nativité est supposé avoir, selon des témoignages, pleuré ou cligné de l'oeil.

« J'étais en train d'enlever la poussière sur la peinture lorsque je me suis aperçu que le Christ avait des larmes dans les yeux », raconte à l'AFP un employé de la basilique, Issa Ghattas.

« J'ai vu Jésus ouvrir un oeil et fermer l'autre », affirme de son côté le père Anastasios, un membre du clergé grec-orthodoxe en montrant la fresque datant du XII^e siècle.

Aux journalistes qui lui font remarquer que rien n'est visible clairement sur la peinture, le père Anastasios réplique : « Cela n'arrive que tôt le matin. On ne peut pas y assister tout le temps. »

À Jérusalem, le patriarcat grec-orthodoxe a claironné que « quelque chose de remarquable est en train de se passer à Bethléem ». Mais le patriarcat catholique latin est resté beaucoup plus discret.



Le Christ peint d'une colonne de l'église de la Nativité.

Et beaucoup d'habitants de Bethléem affirment que la thèse propagée par l'Église grecque-orthodoxe — qui gère la basilique de la Nativité — est uniquement destinée à attirer plus de touristes à la veille de Noël.

La basilique, construite sur la

grotte où la tradition chrétienne place le lieu de naissance de Jésus-Christ, est la principale attraction de Bethléem.

Les professionnels se plaignent d'une désaffection des touristes cet automne, notamment depuis les affrontements israélo-palestiniens qui ont fait 86 morts fin septembre dans les territoires et ont conduit à une série d'annulations.

Les sceptiques font en outre remarquer que le clignement apparent de l'oeil de Jésus est probablement dû à un effet d'optique, car l'un des yeux est nettement plus sombre que l'autre. Les « larmes », disent-ils, sont sans doute le résultat de la condensation de la vapeur d'eau sur la colonne.

« Je me suis rendu sur place et je n'ai rien remarqué. Pour moi, ce ne sont que des stupidités », affirme un médecin de Bethléem, le Dr Edmond Chéhadé.

Un guide de la basilique, Adnane Al-Kasaa, souligne lui aussi qu'il n'a rien remarqué. « Je travaille ici dix heures par jour. J'ai vu des gens arriver et proclamer qu'ils ont vu la peinture pleurer. Mais moi, je n'ai rien vu du tout », a-t-il dit à l'AFP.

Francine Lirette a reçu 14 coups de couteau

Presse Canadienne
BAIE-COMEAU

Lors de la première journée de l'enquête publique sur le drame familial qui a fait trois morts à Baie-Comeau le 9 septembre, il a été révélé que Francine Lirette a d'abord été poignardée à 14 reprises par son ex-conjoint, René Gaumont, avant qu'il ne l'abatte d'une seule balle avec le fusil qu'elle conservait sous son matelas pour se protéger d'une éventuelle agression.

Ce sont les témoignages des policiers et les rapports d'autopsie déposés qui mènent à cette conclusion.

La dame dans la quarantaine a subi 14 lacerations provenant d'un couteau de boucherie, dont deux fatales à la poitrine. Elle portait des marques aux mains, aux bras et aux jambes, preuve qu'elle a essayé de se défendre.

Françoise Lirette, qui craignait son ex-mari, a ensuite été abattue par un coup de feu provenant du fusil de calibre 410 qu'elle gardait sous son matelas à la suite de menaces de mort dont elle avait été victime.

Une dizaine de témoins ont défilé hier devant le coroner Jacques

Bérubé, qui tente d'en apprendre plus long sur les causes de ce double meurtre suivi d'un suicide.

Parmi eux, un technicien en scène de crime à la SQ, M. Germain Tremblay, a révélé qu'il y avait apparemment eu une bagarre entre les deux ex-époux, d'après les traces de sang prélevées et l'état général du logement de Francine Lirette.

Selon lui, l'agression a été d'une extrême violence, mais aucune trace d'effraction n'a été décelée dans le logement.

D'après sa propre reconstitution du crime, René Gaumont a d'abord attaqué son ex-femme avec le couteau avant de poignarder son fils, Laurent, d'un seul coup mortel à l'abdomen. C'est par la suite qu'il a tiré sur elle avant de s'enlever la vie.

Une bonne trentaine de personnes, dont la plupart des témoins et seulement quelques curieux, assistaient à ce début d'enquête publique qui se tient au palais de justice de Baie-Comeau. Aujourd'hui, des collègues de travail du centre de femmes L'Étincelle, où travaillait Mme Lirette, raconteront leur version des faits.

Une mère accusée de tentative de meurtre contre son fœtus?

Presse Canadienne
SMITH FALLS, Ontario

Brenda Drummond peut être accusée de tentative de meurtre sur le bébé qu'elle portait même si un fœtus n'est pas légalement considéré comme un être humain, a soutenu hier le procureur de la Couronne, John Waugh, en réplique aux arguments de l'avocat de Mme Drummond, Lawrence Greenspon.

M^e Waugh a expliqué devant le juge Ingrid Hanson de la Cour provinciale de l'Ontario, à Smiths Falls, que le crime dont il accuse Brenda Drummond n'a rien à voir avec l'avortement et le droit d'une femme de disposer de son corps. Il ne s'agit pas non plus, à son avis, d'une tentative de suicide.

L'avocat a admis que le Code criminel stipule qu'un fœtus n'est pas un être humain, comme l'a souligné mercredi M. Greenspon. Mais M. Waugh a fait remarquer que

d'autres articles du Code criminel, les articles 223, 238 et 242, protègent les droits du fœtus.

Selon l'avocat de la Couronne, le bébé de Brenda Drummond a survécu parce qu'il a subi une intervention chirurgicale après sa naissance. Mais il n'en demeure pas moins que la mère a tenté de tuer son enfant à naître, en se tirant un coup de fusil à plomb dans le vagin, deux jours avant l'accouchement. Le plomb s'est logé dans la tête du fœtus mais a été retiré par les médecins et le bébé est hors de danger aujourd'hui. M^e Waugh a soutenu que si le bébé était mort peu de temps après sa naissance, des suites de ses blessures, Brenda Drummond ferait face à une accusation de meurtre. Il est donc logique qu'elle soit accusée de tentative de meurtre puisque l'enfant a survécu à ses blessures.

TRACTION AVANT OU TRACTION INTÉGRALE.



Le tout nouveau **RAV4** est arrivé! À compter de **20 348 \$***
Venez vite l'essayer.

DEUX FAÇONS DE CONDUIRE L'ESPRIT EN PAIX.

Le RAV4 est ce tout nouveau véhicule utilitaire sport qui permet de sortir des sentiers battus de deux façons. Avec le RAV4 à deux ou quatre portes et traction avant, ou avec le RAV4 à quatre portes et quatre roues motrices permanentes. Quel que soit votre choix, vous irez où bon vous semble - et à un prix qui vous laisse aussi l'esprit en paix. Venez vite faire un essai routier.

Votre concessionnaire est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux.

* PDSF du RAV4 deux portes, à traction avant (XP10VM-AA). Immatriculation, assurances, taxes en vigueur, frais de transport et de préparation en sus. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Modèle présenté avec de l'équipement en option. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

On y va en 4x4
TOYOTA

Ryan pourra siéger à l'Agence métropolitaine de transport

Une défaite pour le ministre Serge Ménard

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

La Cour supérieure vient de décider qu'Yves Ryan, le président de la STCUM, peut siéger au conseil d'administration de l'Agence métropolitaine de transport (ATM).

Le juge Jean-Jacques Croteau inflige ainsi une défaite au ministre d'État à la Métropole, Serge Ménard, qui s'était mis à dos tous les maires de la CUM en refusant que leur collègue de Montréal-Nord les représente à l'ATM.

M. Ménard s'appuyait sur un avis juridique du ministère de la Justice pour affirmer que M. Ryan ne pouvait défendre à la fois les intérêts de la STCUM et ceux de l'AMT. Selon la Conférence des maires de la banlieue de Montréal, qui a porté l'affaire devant le tribunal, c'est pourtant son rôle à la STCUM qui faisait de M. Ryan le candidat idéal.

« Nous sommes très heureux de la décision et nous espérons qu'Yves Ryan sera nommé très bientôt », a déclaré Louis Roy, porte-parole de la Conférence des maires.

Précisons que le poste réservé à la CUM est toujours vacant, puisqu'à la suite des pressions de la CUM, M. Ménard a omis de le combler.

Du côté du ministère de la Justice, un fonctionnaire a indiqué que le jugement déclaratoire ne serait pas porté en appel... tandis que Jacqueline Aubé, attachée de presse du ministre Paul Bégin, se montrait plus prudente. « C'est le ministre Ménard qui doit prendre la décision finale, a-t-elle expliqué. L'opinion du ministère ne lui a pas encore été transmise, et il n'y a donc rien de décidé. »

Simon Lacroix, attaché de presse de M. Ménard, a annoncé que son patron ne ferait aucun commentaire à ce moment-ci, se bornant à préciser que, même s'il interjetait appel, le ministre d'État à la Métropole ne comblerait pas le poste convoité par M. Ryan.

Quant à la présidente de l'ATM, Florence Junca-Adenot, elle n'a pas retourné les appels de *La Presse*.

Les « communicateurs » de la SQ s'en tirent trop bien, selon Chambly

ANDRÉ CÉLIOT

La Ville de Chambly est déçue qu'aucun membre du service des communications de la Sûreté du Québec ne soit traduit devant le Comité de déontologie policière relativement à l'opération menée contre son poste de police, en 1994.

« La façon dont la SQ a diffusé les informations, c'est ça qui a fait le plus mal à la population et à l'administration municipale; c'est ça qui a semé le doute et la consternation; c'est ça qui a perturbé des gens intègres et sans reproche », a déclaré hier le directeur général de la Ville de Chambly, Michel Merleau.

À l'instar des 70 policiers de la SQ visés par l'enquête déontologique, M. Merleau estime que le sergent Robert Poëti — il a depuis lors été promu lieutenant au poste Montréal-Metro — et son équipe devraient être cités à comparaître.

Ancien journaliste au quotidien *Le Droit*, à Ottawa, M. Merleau soutient que les informations transmises aux médias étaient excessives, plus particulièrement au cours des deux premiers jours de l'opération Brigade.

« Que les policiers entre eux se distribuent des baffes, qu'ils prennent des fabulations et du oui-dire pour des réalités, c'est un problème qui les concerne. Mais qu'ils évitent d'en faire payer le prix, via les médias d'information, à toute une population », dit-il.

Il comprend d'autant moins la décision de la commissaire adjointe de la déontologie policière, Louise Marcotte, que le juge Pierre Verdon, dans un rapport remis en septembre 1995, avait adressé de sévères reproches aux responsables des communications de la Sûreté du Québec.

« Placés devant la nécessité de justifier l'intervention, on a assaisonné les renseignements factuels qu'il était de mise de transmettre et semblé chercher à aviver la réprobation publique à l'endroit des policiers de Chambly », indique M. Merleau, citant le mot à mot du rapport Verdon.

De son point de vue, il serait trop facile de jeter le blâme sur les médias. « Je ne connais pas de journalistes, dignes de ce nom, même les plus fertiles en imagination, qui aurait pu inventer un épouvantail aussi 'fantastique' que l'opération Brigade menée contre les policiers de Chambly », a-t-il ajouté.

Afin de dissiper tous les doutes dans l'esprit des citoyens de Chambly et d'ailleurs, reprenant une fois de plus le rapport Verdon, il rappelle que l'opération était totalement injustifiée, du moins à l'endroit des policiers de Chambly.

« La SQ avait suffisamment de preuves pour agir contre les quatre groupes liés au crime organisé, mais elle n'avait pas à y mêler les policiers de Chambly », conclut M. Merleau.

LOTERIE

REVE VIE D'UNE

Dernière journée!

Appelez dès maintenant le (514) 344-8654
Ailleurs au Québec 1 888 255-5255

1er décembre
Tirage des 4 grands prix
en direct du téléthon

2 maisons unifamiliales meublées, construites n'importe où au Québec ou à l'Est de l'Ontario. 40 000 \$ est alloué pour l'achat du terrain.

Billets en vente jusqu'au 29 novembre à minuit

100\$ le billet

Les fonds recueillis seront versés aux centres de recherche des hôpitaux suivants:



HÔPITAL
SAINTE-JUSTINE
Pour l'amour des enfants



L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS
THE MONTREAL CHILDREN'S HOSPITAL
UN HÔPITAL D'ENSEIGNEMENT - MCGILL UNIVERSITY - A TEACHING HOSPITAL



LE CENTRE HOSPITALIER
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

4 décembre tirage

Plus de 2 000 prix à gagner dont :

- 8 automobiles
- 8 «Sea Doo» et Motoneiges
- 4 voyages au soleil
- 1 980 autres prix


1 chance sur 10 de gagner! Faites vite

Les billets seront en vente le vendredi 29 novembre 1996 de 10 h à 14 h dans le Hall de la Banque Royale à la Place Ville-Marie (niveau magasins).

Association québécoise des sports en fauteuil roulant

Soutenez nos athlètes!

Envoyez vos dons à:
AQSFR, 4545 Pierre-de Coubertin, C.P. 1000, Succ. M, Montréal, Qc
H1V 3R2 (514) 252-3108



Solde «duos de complets»

(Quand c'est en solde, on en veut deux!)

Meilleur que jamais!

Des centaines de nouveaux arrivages.

Achetez 2 complets

ord. de 595\$ à 695\$ ch.

Maintenant seulement

2 pour 750\$

Économisez jusqu'à 640\$

Soyez à votre meilleur pour le temps des Fêtes.

Profitez de cette offre spéciale. Passez à l'un de nos magasins et choisissez parmi notre magnifique collection de complets mode. Mettez un peu de piquant dans votre vie et vous recevrez des compliments tous les jours.



960, rue Ste-Catherine Ouest
La Place Vertu • Galeries d'Anjou
Promenades St-Bruno • Carrefour Laval
Fairview Pte-Claire • Centre Rockland

A. Gold & Sons

Mail Champlain Brossard
Entrepôt 2050-2056, rue Bleury
No. 11, rue York, Ottawa
Place Ste-Foy, Québec

Le déluge: Nicolet craint que le rapport de la commission ne déçoive les sinistrés

PIERRE GINGRAS
envoyé spécial, SAGUENAY

Le président de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, Roger Nicolet, craint que son rapport maintenant prévu pour le 15 janvier ne déçoive les sinistrés et la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean en raison des attentes considérables qu'entretient le public envers les commissaires.

« On attend beaucoup de nous, a confié M. Nicolet. Mais la situation est complexe et compte une multitude d'aspects. Serons-nous en mesure de répondre à toutes les questions? Je crois que nous devons faire preuve de modestie et de prudence. Il est à craindre que l'on va décevoir des gens. »

M. Nicolet laisse aussi entendre qu'il est illusoire de croire que Québec pourrait régler tous les problèmes soulevés au cours des audiences publiques.

Le responsable de la commission réagissait au rapport présenté hier à La Baie par la Table-conseil régionale au cours de la dernière séance publique avant la fin de son mandat. Créée à la demande expresse de la commission et comptant 14 représentants du milieu, dont les sinistrés, la Table-conseil a présenté 11 recommandations visant avant tout à assurer la sécurité du public dans le domaine de la gestion de l'eau sur le territoire.

Ses membres suggèrent de mettre sur pied une agence régionale de l'eau du bassin ver-

sant du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une recommandation qui a retenu longuement l'attention des commissaires. Le groupe favorise de plus la création d'une commission québécoise permanente sur la gestion des risques qui aurait « un rôle quasi judiciaire » en plus d'être dotée de pouvoirs d'enquête. La Table-conseil suggère en outre de rendre les normes plus sévères en matière de gestion des barrages, d'améliorer le fonctionnement de la sécurité civile, de mettre à jour régulièrement les plans d'urgence des municipalités et surtout de prendre toutes les mesures nécessaires pour soulager davantage la détresse des sinistrés.

On veut aussi retirer au ministère de l'Environnement et de la Faune toute responsabilité relative à la gestion d'ouvrages de retenue des eaux.

Tout en soutenant que le rapport avait enrichi la réflexion des commissaires, M. Nicolet n'a pas manqué de souligner que l'argent était très rare au gouvernement pour la mise en place de nouvelles structures et qu'il vaudrait mieux utiliser celles qui sont déjà en place.

En entrevue, il s'est attardé sur le fait qu'en matière de gestion des barrages, certaines des responsabilités du ministère de l'Environnement et de la Faune étaient contradictoires et soumises à des pressions publiques aux intérêts divergents. Il a souligné le cas du lac des Commissaires, où le ministère gère un barrage et un réservoir tout en vendant de l'électricité à Hydro-Québec. Au même moment, il doit tenir compte de la faune aquatique, des niveaux d'eau du réservoir et de son évacuation en cas de besoin, autant de rôles qui semblent incompatibles.

Siégeant à la Table-conseil, le conseiller de la Ville de Jonquière Réjean Laforest a



Roger Nicolet

pour sa part mentionné aux commissaires que le public attendait beaucoup de la commission.

« Il faut se rappeler, a-t-il dit quatre mois après le déluge, qu'il n'y a aucune solution mise de l'avant pour éviter qu'une autre inondation semblable fasse autant de dommages. Le temps des réflexions philosophiques est terminé. Il faut des solutions. »

47 millions ont déjà été versés

PIERRE GINGRAS

Les sinistrés du déluge du mois de juillet au Saguenay ont reçu des compensations de 47 millions jusqu'à présent, ce qui représente le règlement d'un peu plus de la moitié des 6481 réclamations reçues dans les délais requis par le ministère de la Sécurité publique.

À cela s'ajoute la moitié du paiement des réclamations des municipalités pour les réparations d'urgence, soit 9,2 millions, plus une somme de 500 000 \$ versée à deux MRC.

Selon le responsable de l'assistance financière au ministère, Normand Henri, le personnel met tout en oeuvre pour que les autres demandes de compensation soient examinées et réglées d'ici le 31 décembre.

La plus grande part de cet argent, 38 millions, a été versée pour compenser les dommages aux biens et aux immeubles des sinistrés. Des 3062 réclamations soumise, 1500 ont été payées, 170 sont en cours de vérification (2 millions) et on en a rejeté 91, surtout parce qu'il ne s'agissait pas de résidences principales.

Le gouvernement a aussi donné 4,2 millions aux sinistrés pour régler des frais d'hébergement, ce qui représente 1749 réclamations sur les 2749 déposées. Les hommes d'affaires ne sont pas trop en reste, mais l'examen des documents est plus lent. Il reste encore 336 réclamations en attente et une centaine ont été réglées à la satisfaction des parties, ce qui a nécessité une somme de 4,8 millions. Le ministère a toutefois rejeté 54 demandes, surtout parce que l'entreprise ne représentait pas le revenu principal du réclamant ou, dans les autres cas, que le chiffre d'affaires de l'entreprise n'excédait pas 300 000 \$.

La pilule: des mythes dangereux

MARIE-FRANCE LÉGER

Plusieurs mythes dangereux sont encore associés à la pilule. Une étude réalisée en collaboration avec la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada démontre que les tiers des femmes, surtout les jeunes de moins de 22 ans, entretiennent des préjugés sur les effets préjudiciables de la pilule anti-conceptionnelle sur la santé.

La croyance la plus répandue: il faut arrêter la pilule à 35 ans. Sur les 6224 femmes interrogées, 43,1 % des femmes de moins de 22 ans et 42 % des femmes entre 22 et 35 ans croient, à tort, qu'il faut cesser de prendre la pilule à cet âge.

« Avant, on pensait que la pilule pouvait augmenter le risque de maladies cardiaques. On sait aujourd'hui que c'est faux. Une femme en bonne santé et qui ne fume pas n'est pas obligée d'arrêter », a expliqué hier le Dr Serge Béllisle, professeur à l'Université de Montréal.

Autre croyance erronée: il faut arrêter de prendre la pilule de temps en temps; 50,6 % des femmes de plus de 36 ans, 43,6 % des femmes entre 22 ans et 35 ans et 30,8 % des femmes de moins de 22 ans pensent que c'est la chose à faire.

« Médicalement, il n'est pas nécessaire d'arrêter, poursuit le Dr Béllisle. Et on peut même aboutir à des grossesses non planifiées. »

Près du tiers des femmes interrogées pensent que la pilule fait augmenter les risques de cancer (27 %). Or, la pilule réduit l'incidence de certains types de cancer de l'appareil reproducteur, notamment le cancer des ovaires et le cancer de l'utérus. Et elle ne fait pas augmenter les risques de cancer du sein. Également, les tiers des participantes croient à tort que la pilule réduit le taux de fertilité.

Autres données inquiétantes révélées par le sondage: 20 % des jeunes de moins de 22 ans pensent qu'il n'est pas nuisible de fumer quand on prend la pilule et 2,3 % d'entre elles estiment que la pilule protège contre les maladies transmises sexuellement. « Ce dernier chiffre est embêtant, parce que ce sont les femmes plus jeunes qui ont le plus de risques de contracter une MTS », constate le Dr Béllisle.

Selon le médecin, l'information donnée par les fabricants d'anovulants et par les professionnels de la santé est insuffisante et mal adaptée aux clientèles. Mais il existe aussi une certaine méfiance de la part des femmes. « Les femmes se renseignent beaucoup par le bouche à oreille auprès de leur famille et de leurs amis. Et quand elles interrogent les médecins, elles ne les croient pas », souligne le Dr Béllisle.

SAMEDI ET DIMANCHE,
C'EST COMME AVOIR
UN WEEK-END*
SANS TAXES
CHEZ SEARS
SUR TOUS LES MEUBLES†.
PLUS, TOUS LES MEUBLES† SONT SOLDÉS

*Sears déduira du montant total de votre achat de meubles un montant équivalent à la TVQ et à la TPS.
L'offre s'applique à la marchandise en stock dans les magasins Sears. Les offres sur la TVQ et la TPS ne s'appliquent pas aux frais de contrat d'entretien, de paiement différé, d'installation, aux achats par catalogue ou aux articles des centres de liquidation. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 1^{er} décembre 1996. Détails en magasin.

PLUS, RIEN À PAYER AVANT 1998 SUR LES MEUBLES†

AVEC LA CARTE SEARS

PAS D'ACOMPTÉ PAS D'INTERVENTION D'UN TIERS POUR LE CRÉDIT PAS D'ACHAT MINIMUM

Rien à payer avant janvier 1998, sur approbation du service du crédit, avec la carte Sears. 35\$ de frais de paiement différé, toutes taxes et frais applicables sont payables au moment de l'achat. Offre en vigueur jusqu'au dimanche 1^{er} décembre 1996. L'offre ne s'applique pas aux achats par catalogue ou aux articles des centres de liquidation.

†Rayon meuble; sauf meubles de patio et pour bébés.

POUR VOTRE MAGASINAGE
DES FÊTES

Nos magasins sont ouverts
tous les soirs
du lundi au vendredi
jusqu'à 21 h

Samedi: 8 h 30 à 17 h
Dimanche: 10 h à 17 h

ÇA, C'EST SEARS AUJOURD'HUI

RÉCLAME EN VIGUEUR SAMEDI LE 30 NOVEMBRE ET DIMANCHE LE 1^{ER} DÉCEMBRE 1996

dans la limite des stocks disponibles.

Copyright 1996. Sears Canada Inc.

SEARS
Attendez-vous à plus

LE BEST-SELLER
des best-sellers

le cahier
Livres
chaque dimanche dans
La Presse

Politique

**Paccar prête à parler
« d'un plan de réouverture »**

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

La compagnie américaine Paccar a fait un pas de plus hier vers la réouverture de l'usine Kenworth de Sainte-Thérèse. Pour la compagnie, on peut parler désormais « d'un plan de réouverture » qu'il reste « à finaliser ».

C'est l'essentiel du message livré au ministre des Finances, Bernard Landry, cette semaine dans une lettre du président de Paccar, David Hovin.

Dans sa lettre, M. Hovin fait la liste des dispositions de l'offre du gouvernement du Québec et du Fonds de solidarité, un résumé qui correspond à l'interprétation qu'en fait Québec, indique-t-on par ailleurs.

La nouvelle d'une lettre positive de Paccar circulait depuis mercredi dans les milieux syndicaux où, comme au gouvernement, on

s'inquiétait sérieusement des conséquences d'une annonce prématurée de réouverture sur l'humeur de la compagnie.

Dans les coulisses, toutefois, on indique que des discussions entre le Fonds de solidarité et les employés devront prévoir de nouvelles concessions salariales pour assurer au Fonds la rentabilité nécessaire à ses actionnaires.

La lettre de M. Hovin ne précise pas qu'une rencontre devrait avoir lieu bientôt, et surtout ne fixe pas d'échéance avant laquelle, aux yeux de la compagnie, une entente devrait être conclue.

On souligne que Paccar a encore une bonne marge de manœuvre pour relancer l'usine de Sainte-Thérèse, la reprise du marché du camion n'étant pas prévue avant plusieurs mois. L'entreprise américaine n'aurait toutefois pas atteint ses objectifs avec son usine mexicaine. Une rencontre qui s'est tenue à la mi-octobre, à Chicago, entre Paccar et les représentants du Fonds de solidarité, avait considérablement fait progresser le dossier.

**« Une belle chicane » entre
Johnson et Ghislain Dufour**

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le président du Conseil du patronat, Ghislain Dufour, a essuyé une volée de bois vert au caucus du Parti libéral, sur la question de l'équité salariale.

Lors d'une rencontre, mardi soir, avec les députés libéraux, M. Dufour a échangé des mots aigre-doux avec le chef libéral, Daniel Johnson, a appris La Presse. « On a eu droit à une belle chicane réciproque », de commenter M. Dufour.

Le CPQ « n'acceptait pas que l'opposition ait rapidement voté avec le gouvernement sur le projet de loi sur l'équité salariale », la semaine dernière, confient des sources libérales.

M. Dufour a soulevé un torrent de protestations chez les députés. Même le chef libéral, Daniel Johnson, a relevé que lors de son séjour au Conseil du Trésor, il lui était apparu évident que les emplois les moins rémunérés étaient toujours, coïncidence, occupés majoritairement par des femmes. Avec la loi adoptée la semaine dernière, le pa-

tronat a une dizaine d'années pour s'ajuster. « C'est quoi votre problème au juste », aurait lancé M. Johnson.

Un autre accrochage est d'ailleurs survenu entre MM. Dufour et Johnson sur la question du Fonds contre la pauvreté — une taxe dédiée de 250 \$ millions annoncée mardi par le ministre Bernard Landry. M. Johnson a critiqué le CPQ d'avoir accepté cette idée, mais M. Dufour a répliqué que jamais M. Johnson n'avait eu le cran d'exprimer son opposition à cette idée au Sommet économique.

Sur l'équité, la toujours placide Monique Gagnon-Tremblay a aussi haussé le ton, devant les reproches du CPQ. Les ténors patronaux, Ghislain Dufour et Gerald Ponton, n'ont jamais pris le taureau par les cornes et, en commission parlementaire, ont éludé les questions qui les auraient montrés trop opposés au principe de l'équité. Ce qui a choqué les élus libéraux, « c'est qu'ils se sont fait reprocher de ne pas être allés au front par des gens qui n'y sont pas allés eux mêmes », indique-t-on.

M. Dufour reconnaît que sa rencontre avec les libéraux « a été musclée ». L'opposition doit, selon lui, « véhiculer les objections qui peuvent être faites sur un projet de loi ».

Pour lui, l'opposition a laissé trop rapidement passer le projet de loi sur l'équité.

M. Dufour bondit quand on lui dit que le patronat avait mis la pédale douce sur le dossier de l'équité. « On a dit à Mme Gagnon-Tremblay qu'on lui enverrait les 42 revues de presse où on s'opposait non au principe de l'équité, mais à son application », dit M. Dufour. « Les députés ont tous embarqué contre nous », reconnaît-il.

Ironiquement, la rencontre des patrons avec le caucus péquiste s'est déroulée sans heurt. Des ministres importants ont même cautionné la requête des patrons pour qu'on reporte d'au moins un an les dispositions de la taxe spéciale de 1 % sur la formation de la main-d'œuvre pour les entreprises dont la masse salariale est de 500 000 \$ et moins. Normalement, cette mesure doit s'appliquer en janvier prochain.

SUPER SAMEDI ET DIMANCHE SEARS

POUR VOTRE MAGASINAGE DES FÊTES

Nos magasins sont ouverts tous les soirs du lundi au vendredi jusqu'à 21 h

Samedi : 8 h 30 à 17 h
Dimanche : 10 h à 17 h

NOTRE PLUS GRANDE RÉCLAME DE WEEK-END AVEC ENCORE PLUS DE CHOIX, DE PLUS GROS RABAIS ET UNE FOULE D'OFFRES SPÉCIALES EN MAGASIN

PLUS... RIEN À PAYER AVANT 1998! SUR TOUS LES GROS ÉLECTROMÉNAGERS, TOUS LES ASPIRATEURS, TOUTES LES MACHINES À COUDRE, TOUS LES MEUBLES** ET TOUS LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES, AVEC LA CARTE SEARS**

Déjouez la TPS*

SUR TOUTES LES DÉCORATIONS DE NOËL ET PLUS ENCORE

Rabais sur tous les papiers d'emballage, cartes, lumières de Noël et nourriture de Noël.

Sauf boutique de cartes Carlton

Rabais 30%

MONTRES CHOISIES POUR ENFANTS





SAMEDI de 8 h 30 à 10 h 30

Rabais additionnel de 40%*

APRÈS 10 h 30 SAMEDI ET DIMANCHE TOUTE LA JOURNÉE,

Rabais 20%*

SUR LES PRIX DÉJÀ RÉDUITS

DE **TOUS** LES VÊTEMENTS ET DE **TOUTES** LES CHAUSSURES EN LIQUIDATION POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

*À l'exception de la marchandise présentement annoncée dans les cahiers Sears et dans le rayon des vêtements d'extérieur pour femmes.

D'autres exclusions peuvent s'ajouter. Détails en magasin.

Déjouez la TPS*

SUR TOUS LES PETITS APPAREILS MÉNAGERS. L'OFFRE S'APPLIQUE À TOUS LES PETITS APPAREILS MÉNAGERS DANS LE RAYON DES APPAREILS MÉNAGERS.

SEARS DÉDUIRA DE VOTRE ACHAT UN MONTANT ÉQUIVALANT À LA TPS.

OFFRE EN VIGUEUR JUSQU'AU 1^{ER} DÉCEMBRE 1996

Rabais 30%

TOUS LES CARDIGANS JESSIE^{MC} ET R&R^{MD}

Choix parmi tous les modèles à prix ord. pour femmes.



Rabais 33-50%

CERTAINS VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR POUR HOMMES



Déjouez la TPS*

SUR TOUS LES JOUETS

Jouets pour bébés, tout-petits et jouets préscolaire



PAS D'ACOMPTÉ PAS D'ACHAT MINIMUM PAS D'INTERVENTION D'UN TIERS POUR LE CRÉDIT

*RIEN À PAYER AVANT JANVIER 1998...sur approbation du service du crédit, avec la carte Sears. 35\$ de frais de paiement différé, toutes taxes et frais applicables doivent être payés au moment de l'achat. Pour les meubles**, gros électroménagers, machines à coudre et aspirateurs**, l'offre est en vigueur jusqu'au mardi 31 décembre 1996. Cette offre ne s'applique pas aux achats par catalogue et aux articles soldés des centres de liquidation. Détails en magasin.

Rayon machine à coudre/sab; sauf aspirateurs d'atelier. *Rayon meuble; sauf meubles de patio et pour bébés.

ÇA, C'EST SEARS AUJOURD'HUI

PRIX EN VIGUEUR SAMEDI LE 30 NOVEMBRE ET DIMANCHE LE 1^{ER} DÉCEMBRE 1996

dans la limite des stocks disponibles. Le choix peut varier selon les magasins.

Copyright 1996. Sears Canada Inc.

SEARS
Attendez-vous à plus

NOËL CHEZ IKEA

Absolument rien de vidéo sur cette page

MULA. Casse-tête en caisson. Bois massif. Finition non toxique. Pour développer la coordination et la motricité fine. 9,95 \$ l'ens.

MÅLA. Peinture à l'eau. Non toxique. Idéal pour les artistes de 3 ans et plus. 6,95 \$ ch.

Des jouets qui se mettent en marche avec la seule force de l'imagination, c'est assez pour croire à la magie de Noël. Pas de piles, pas d'électricité, mais la merveilleuse énergie de la créativité dans sa plus pure expression. Des peluches, des trains en bois, des casse-tête, vous ne pouvez pas rêver d'un Noël plus gai, plus joyeux et surtout plus... silencieux.

7,95 \$ ch.

TUFFTUFF. Train en bois. Hêtre ou bouleau non traité. Prix courant 12,95 \$ ch. Solde 7,95 \$ ch.

14,95 \$ l'ens.

KRITTER. Jeu de dominos. Bois massif. 3 ans et plus. 14,95 \$ l'ens.

8,95 \$ l'ens.

MÅLA. Palette et 6 pinceaux. Idéal pour les artistes de 3 ans et plus. 8,95 \$ l'ens.

9,95 \$ l'ens.

12,95 \$ ch.

RAGGIG. Peluche. 12,95 \$ ch.

FORMEL. Tracteur. Bois massif. Finition non toxique. 7,95 \$ ch.

MULA. Anneaux à empiler. Bois massif laqué. Finition non toxique. Pour 18 mois et plus. 9,95 \$ l'ens.

PUZZEL. Table, 59 \$ ch. Chaise, 29 \$ ch.

RAPP. Jeux. Choix de 8 différents modèles. Pour apprendre les couleurs, les formes et l'heure. 3 ans et plus. 5,95 \$ ch.

MURMEL. Tente. 39,95 \$ ch.

39,95 \$ ch.

16,95 \$ l'ens.

KASTA. Jeu de quilles. Bois massif. S'utilisent à l'intérieur et à l'extérieur. 16,95 \$ l'ens.

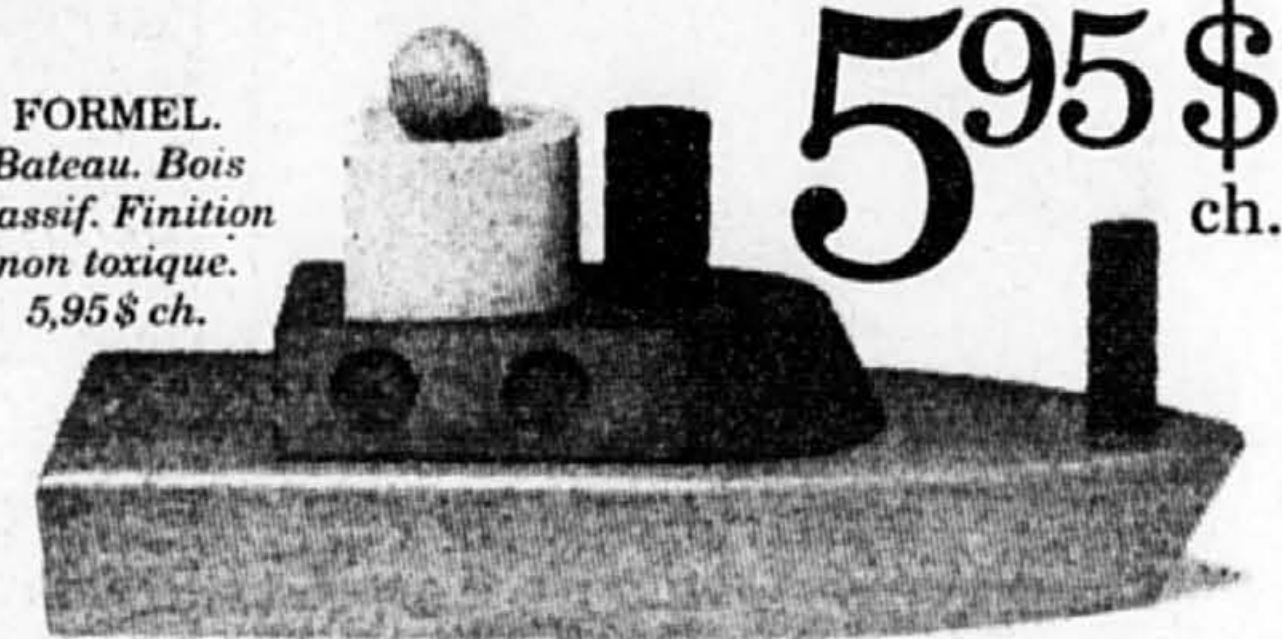
ÅRTA. Table et 2 chaises. 59 \$ l'ens.

FORMEL. Bateau. Bois massif. Finition non toxique. 5,95 \$ ch.

5,95 \$ ch.

MULLIG. Peluche. Maman chien et 3 chiots. 39,95 \$ l'ens.

39,95 \$ l'ens.



MURMEL. Tunnel. Coloris variés. 190 cm. 29,95 \$ ch.

29,95 \$ ch.



Faites comme chez vous

